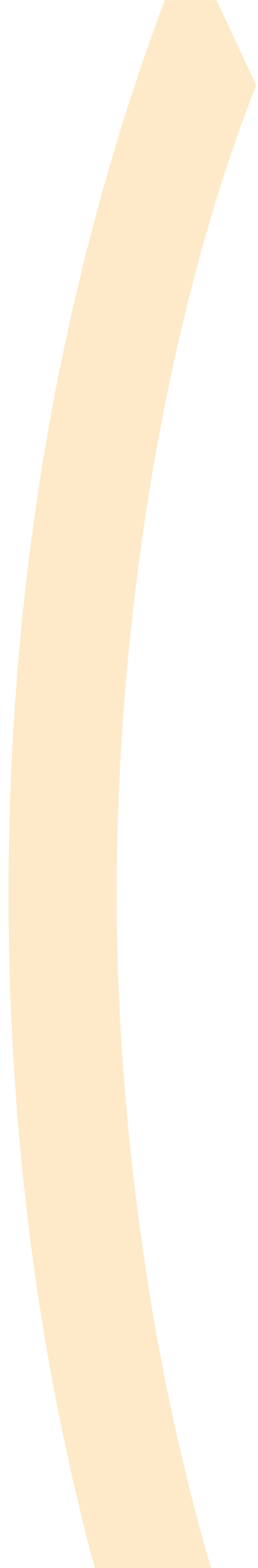




Bilan d'activité 2020





Rapport d'activité **2020**

Edito

Chers adhérents, chers partenaires,

et vous tous qui vous intéressez aux actions de l'Afac-Agroforesteries et êtes présents avec nous aujourd'hui,

La période que nous avons passée, très perturbée par la pandémie et les confinements, nous a amenés à modifier nos façons de travailler et à recourir encore plus au télétravail et aux visioconférences. Pour la seconde fois, l'Assemblée générale de l'Afac-Agroforesteries se tient donc à distance et je vous remercie d'être avec nous. Si on voit le bon côté, cela permet à plus de personnes d'y participer,

en émettant bien moins de gaz à effet de serre. Même si nous sommes très attachés au lien humain que permettent les « vraies » réunions, ces nouvelles possibilités seront à employer à l'avenir.

Plus que jamais, l'année 2020 nous a fédérés avec solidarité et une même ambition autour d'une cause commune : préserver et valoriser la haie et l'arbre champêtre en France. Ce développement de l'arbre que nous portons ensemble se nourrit d'une transversalité permanente entre l'action sur le terrain, le renforcement des connaissances et leur partage (formation, construction d'outils), le plaidoyer technique pour construire de bonnes politiques et la mobilisation pour faire connaître cette cause. Chacun et chacune a un rôle à jouer, depuis son territoire, sa commune, sa ferme, sa région, son agence, son service ou sa structure, pour créer un effet de seuil, de basculement, qui n'est plus si loin. Aussi, nous comptons sur vous pour poursuivre ou rejoindre, pendant encore longtemps, ce mouvement collectif pour les arbres et les haies de France.

L'ÉQUIPE

Le télétravail était déjà inscrit dans les habitudes de l'Afac-Agroforesteries du fait de la répartition géographique d'une partie de notre équipe salariée. Il s'est encore développé avec le COVID, mais aussi, par choix, avec le

renforcement de notre équipe. Après l'arrivée fin 2019 de Catherine Moret, secrétaire générale et responsable projets et stratégie, installée en Bretagne, nous accueillons Lauranne Pille, installée en Normandie, recrutée en 2021 comme Géomaticienne – programmatrice et gestionnaire de base de données des outils PGDH et plantation, ainsi que Sophie Bretonnier, en Normandie également, venue en remplacement du congé maladie de Marie-Hélène Berthoud et qui s'occupe aujourd'hui du programme du Fonds pour l'Arbre et d'un outil de gestion de relation adhérents et partenaires (GRC) que nous mettons en place. Marie-Hélène qui assure nos tâches administratives et comptables va mieux et est à nouveau à nos côtés. Avec à Paris, Fanny Berlingen, Baptiste Sanson, Paule Pointereau et Clara Picot, notre apprentie en communication, ainsi que Samuel Grillet, notre stagiaire pour la rédaction du guide de préconisation de gestion durable des haies, l'Afac-Agroforesteries dispose donc aujourd'hui d'une équipe de neuf personnes (7,5 ETP salariés + 1 stage). Cela reste une équipe à « taille humaine » avec une volonté de coopération avec l'échelon régional, mais c'est une progression importante pour nous, en rapport avec la multiplication des dossiers que nous traitons. Notons également le recrutement de deux salariées par les Afac régionales, en Occitanie et en Pays de Loire, co-financées par le Fonds pour l'Arbre.

L'INVESTISSEMENT DES ADMINISTRATEURS ET DU RÉSEAU

En commençant par l'équipe, je voulais saluer leur dynamisme et leur engagement sans lesquels nos actions et projets ne pourraient être menées à bien, et je remercie également tous les administrateurs et les adhérents qui ont participé et se sont investis en consacrant un temps important aux actions, aux réflexions, aux retours d'expériences, ... à travers notamment les commissions de travail, comme les commissions DLA (sur l'avenir de la structuration de notre réseau), PAC et Fonds pour l'Arbre. C'est parce que ces actions d'envergure nationale ont des retombées territoriales déterminantes, que l'implication des acteurs territoriaux, dès l'étape de définition des cadres nationaux, est essentielle pour garantir une mise en œuvre efficace et opérationnelle. Ces mouvements d'allers-retours national, régional, territorial sont la force de l'Afac-Agroforesteries.

LES ACTIONS

Voici les actions que nous avons conduites en 2020-21 :

L'accompagnement des politiques publiques est un de nos axes importants de travail.

- **L'expérimentation des Paiements pour Services**

Environnementaux : projet national, conçu par le Ministère de la Transition écologique (MTE) et porté par les Agences de l'eau y apportant un budget de 150 millions d'euros, le dispositif PSE accorde une importance particulière à la prise en compte d'une gestion durable des haies avec l'inscription du Label Haie dans le cadre notifié à la commission européenne. En 2020, l'Afac-Agroforesteries a accompagné plus de 40 porteurs de projets PSE de chaque bassin dans la conception d'un dispositif PSE efficace et opérationnel pour la haie en articulation avec la mise en œuvre du Label Haie, avant leur mise en œuvre concrète à parti de 2021.
Salariées référentes : Catherine, Paule

- **La construction de la mesure Haies du Plan de relance** (devenue « Plantons des haies ! »), avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) : véritable signal auprès du monde agricole, cette mesure dotée de 50 millions d'euros soutient l'investissement et l'accompagnement à l'implantation de nouvelles haies dans les exploitations agricoles françaises. L'Afac-Agroforesteries, avec son réseau, a apporté son expertise

technique et ses références nationales pour paramétrer au mieux cette nouvelle mesure. Parce que cette dernière a lancé une vraie dynamique dans les territoires et parce que nous sommes convaincus que les agriculteurs ne s'arrêteront pas là dans la réintégration de l'arbre au sein de leur système, il sera important de préparer « l'après-plan de relance », arrivant à échéance en 2023.
Salariés référents : Catherine, Paule, Baptiste

- **La participation aux discussions de la PAC**, en particulier dans le cadre de la Plateforme Pour une autre PAC au sein de laquelle nous avons suscité l'élaboration de propositions communes sur les Infrastructures Agroécologiques (IAE) et en relation avec les ministères (MAA, MTE) et les Régions de France, puisque l'Afac-Agroforesteries est partie prenante officielle de la négociation sur le Plan stratégique national de la PAC. Grâce à l'expertise de terrain de l'Afac-Agroforesteries nous avons construit des propositions techniques détaillées, chiffrées et opérationnelles, notamment pour la mise en œuvre des Ecorégimes dans le cadre du PSN, mais aussi sur des sujets comme la conditionnalité ou les mesures agro-environnementales. Avec l'appui du réseau Afac-Agroforesteries, nous avons

mobilisé largement les élus pour faire connaître ces propositions. Cette mobilisation a permis des avancées et nous vous assurons de notre engagement quotidien semaine après semaine, sur ce sujet.
Salariés référents : Baptiste, Catherine

Ces trois chantiers ont montré tout l'intérêt des ministères, et des agences de l'État (Agences de l'eau, OFB), pour l'expertise que nous sommes capables d'apporter grâce aux expériences de nos adhérents dans les territoires.

Les labels et les filières (les « outils ») sont également au cœur des actions de l'Afac-Agroforesteries : ils visent à garantir un niveau de qualité et apporter une crédibilité aux actions ; ils facilitent la mise en œuvre des politiques publiques (PSE) et ouvrent sur de potentielles valorisations économiques directes ou indirectes .

- **Le Label Haie** : sa mise en œuvre opérationnelle démarre après sa phase de construction ; trois OCG (Organisations Collectives de Gestionnaires) ont été labellisées, couvrant 900 km de haies avec une garantie de préservation et de bonne gestion ; 40 territoires et 600 agriculteurs seront entrés dans la démarche de labellisation d'ici fin 2021.
Salariées référentes : Paule, Catherine

- **La marque Végétal local** : l'année 2020 a été marquée par des avancées notables avec d'une part la réédition du Guide technique « *Collecte et mise en culture d'arbres et arbustes sauvages et locaux* », d'autre part le lancement d'un cycle de formation aux techniques de production de jeunes plants qui permet d'accompagner dix futurs pépiniéristes dans leurs projets d'installation, et enfin par le lancement du développement d'un logiciel, baptisé « *Pépicollecte* », gestion de production de graines et semences d'origine sauvage et locale.
Salarié référent : Baptiste

La connaissance : Resp'haies - Enseign'haies - Formation au PGDH

- **Le projet de recherche et développement CASDAR Resp'haies** qui vise à apporter de nouvelles connaissances sur la multifonctionnalité de la haie est dans sa deuxième année. La collaboration entre les différentes équipes mobilisées se passe bien, de nombreuses expérimentations sur le terrain sont en cours qui permettront de produire des résultats, des modèles ou des référentiels qui commenceront à être publiés au cours de l'année 2022 (année de restitution du projet).
Salarié référent : Baptiste

- **Le projet Enseign'haies** a pour objectif de mieux intégrer la thématique de l'arbre et la haie dans l'enseignement agricole en construisant un parcours d'apprentissage sur l'arbre et la haie. Bénéficiant du soutien du Fonds Archimbaud pour l'Homme et la Forêt, ce projet a été conçu en 2020 pour un démarrage des actions en 2021.

Salarié référent : Baptiste

- **La formation au Plan de gestion durable des haies (PGDH)**, point d'entrée pour le déploiement du Label Haie s'est construite en 2020 avec le centre de formation CFPPA Angers le Fresne. Ouverte à tous les opérateurs accompagnant les gestionnaires de haies, 51 personnes ont suivi la formation à ce jour et les accréditations sont en cours. L'objectif est de former encore 40 techniciens de plus d'ici fin 2021.

Salariée référente : Catherine

La communication : Jamais la haie n'a été autant un objet médiatique et politique. La mesure Haie du Plan de relance y est pour beaucoup. Nous avons su nous en saisir pour de nombreux contacts presse et être beaucoup

plus présents sur les réseaux sociaux. Les retours d'expérience et portraits d'agriculteurs (webinaires, concours général agricole) ont été plébiscités comme outils de communication auprès des autres agriculteurs en particulier. De nombreux webinaires ont été organisés dans le cadre de projets conduits par l'Afac-Agroforesteries mais aussi pour accompagner la sortie de mesures et événements nationaux en lien avec la haie mobilisant près de 200 participants à chaque fois.

Salariées référentes : Fanny, Clara

Le Concours général agricole - agroforesterie : Après une phase de test, le prestigieux Concours général agricole (CGA) a intégré un concours agroforesterie dans le cadre des pratiques agro-écologiques (aux côtés de « prairies et parcours » porté par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France). Il est piloté en commun par l'Afac-Agroforesteries et Chambres d'agriculture - France (APCA). Certains mécènes du Fonds pour l'Arbre (la Fondation Yves Rocher, la marque Vrai (Triballat-Noyal) et La Boulangerie Bio) et d'autres (le Fonds Archimbaud), apportent leur soutien pour l'organisation de ce concours. Véritable vitrine du savoir-faire agroforestier, le CGA met en avant l'agriculteur et les multiples manières, intelligentes et innovantes, de faire système avec l'arbre et la haie au sein de son activité agricole.

Salariée référente : Fanny

La création du Fonds pour l'arbre : Créé le 8 août 2020, le Fonds pour l'Arbre (fonds de dotation) prolonge l'ambition et les valeurs de du partenariat historique entre la Fondation Yves Rocher et l'Afac-Agroforesteries, en y accueillant six nouveaux mécènes : la Fondation Nature & Découvertes, La Boulangerie Bio, Maisons du Monde Foundation, Ecotone et la Fondation Ecotone, la marque Vrai (Triballat-Noyal) et la Fondation Lemarchand. Il porte désormais l'engagement collectif des entreprises et des fondations pour l'arbre et la haie en France.

En lien étroit avec l'Afac-Agroforesteries et ses outils, il a pour objectif de financer, à titre privé, une politique nationale de l'arbre et de la haie complémentaire aux politiques publiques. Il aura un rôle pilote en soutenant en particulier des actions innovantes. Il sera aussi un porte-parole pour la cause de la haie, encore trop peu connue, grâce aux fondations, les entreprises, et les marques qui en seront membres, auprès du grand public et des décideurs politiques. Le Fonds pour l'Arbre reprend le programme « Plantons ! » qui était financé jusqu'ici par la Fondation Yves Rocher. Il apporte son soutien à la diversification des actions de terrain pour une implantation durable de la haie dans l'espace rural et met l'accent sur la qualité des actions et leur durabilité sur le long terme via son soutien à la filière Végétal local, ainsi qu'au déploiement du Label Haie et aux assises régionales des actions

en permettant le recrutement des premiers salariés des Afac régionales et l'établissement de référents régionaux Label Haie et Végétal local.

Salariées référentes : Paule, Fanny, Sophie

La nouvelle structuration régionale de l'Afac-Agroforesteries : Nous avons engagé une réflexion sur la réorganisation de notre association pour renforcer sa présence dans les régions. Pendant longtemps, une seule association régionale adossée à notre réseau national existait : l'Afac Occitanie (Midi-Pyrénées), créée en 2009. Nous sommes aujourd'hui pleinement conscients de l'importance d'être au plus proche des partenaires et des exécutifs en régions, pour pouvoir mener des actions coordonnées au profit de l'arbre hors forêt. Cette structuration régionale du réseau Afac renforce et complète les actions portées par l'Afac-Agroforesteries nationale. Nous encourageons et appuyons donc la création d'Afac régionales dans toutes les régions de France, sur la base d'un socle de valeurs et de projets commun, et à ce jour ont été créées :

- L'Afac Pays de Loire
- L'Afac Haies et Bocage de Normandie
- L'Afac Haut-de-France

Cette réorganisation entraîne des modifications de la gouvernance au niveau national, chantier que nous avons mené dans le cadre d'un « Dispositif Local d'accompagnement

(DLA) » avec l'appui d'un prestataire extérieur, Chantier Mobelee, et qui va nous conduire à vous proposer de nouveaux statuts pour l'Afac-Agroforesteries lors d'une assemblée générale extraordinaire en octobre prochain.

Salariés référents : Baptiste, Catherine

Projet de reconnaissance d'utilité publique de l'Afac-Agroforesteries

En accord avec ces nouveaux statuts, nous avons également commencé à travailler à une demande de reconnaissance d'utilité publique par décret en Conseil d'État. Reconnaissance ultime pour une association, l'obtention du statut d'Association Reconnue d'Utilité Publique (ARUP) sécurise l'association sur le volet fiscal et lui apporte une reconnaissance et une crédibilité forte de ses actions auprès de ses partenaires. Avec plus de 12 ans d'existence, une envergure nationale certaine, une légitimité de nos actions reconnue, nous avons, aujourd'hui, la capacité de démontrer notre caractère « d'utilité publique ». En effet, d'une part, le soutien conséquent et de longue durée apporté par nos mécènes et en particulier la Fondation Yves Rocher, nous a permis de fonctionner minoritairement avec des subventions publiques,

attestant ainsi d'une complémentarité avec l'État. Et d'autre part, notre accompagnement technique auprès des ministères pour la construction de politiques publiques assoit notre mission d'intérêt général et constitue l'opportunité d'obtenir un appui politique à notre démarche auprès de la DGFIP et du ministre de l'Intérieur.

Salariés référents : Catherine, Sophie

Renforcement et formalisation des partenariats nationaux

Nous avons renforcé nos échanges avec les réseaux et organismes nationaux : la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), Chambres d'agriculture - France (APCA), la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, France Nature Environnement (FNE), la Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE), l'IGN et l'Office français de la biodiversité (OFB). Plusieurs conventions de partenariat cadre (FNC, APCA) sont en cours de finalisation pour renforcer le déploiement conjoint des actions en faveur des haies, sur la base d'une ambition qualitative commune de développement de l'arbre et la haie dans les territoires. Un accord-cadre est en cours d'élaboration avec l'OFB pour affirmer la convergence des objectifs poursuivis entre les deux structures et pour reconnaître la cohérence de l'ensemble des actions conduites par l'Afac-Agroforesteries et soutenues par l'Office.

Salariés référents : Paule, Catherine, Baptiste

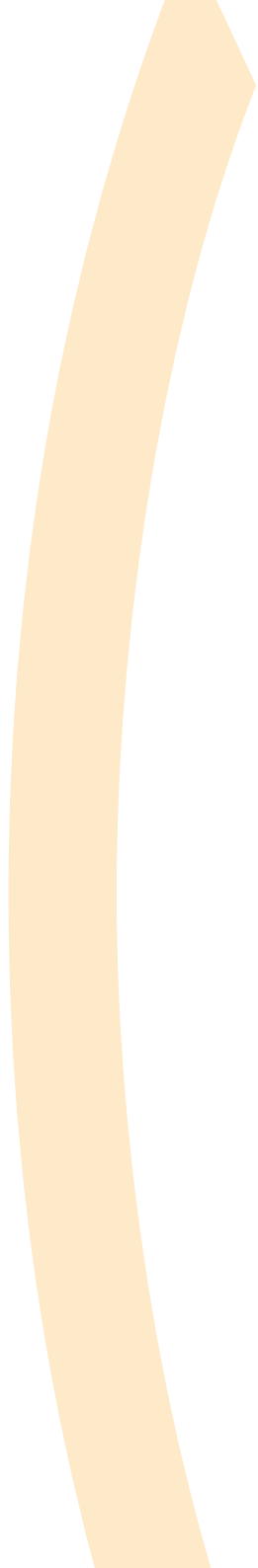
Nous remercions nos mécènes

la Fondation Yves Rocher, La Boulangère Bio, la Fondation Ecotone, Triballat-Noyal, Maisons du Monde Foundation, la Fondation Nature & Découvertes, la Fondation Lemarchand et la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme (FPH), qui nous accompagnent de manière structurante et avec une réelle démarche de co-construction, dans les différents projets portés par l'association. Ces soutiens nous permettent de conduire une pluralité d'actions, dans le temps long, qui participent à préserver durablement la haie et l'arbre champêtre en France.

Enfin, nous remercions également nos partenaires publics que sont le Ministère de la Transition écologique, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, les agences de l'eau, l'Agence de la transition écologique (ADEME) et l'Office français de la biodiversité pour leur soutien et les échanges très constructifs que nous avons pu avoir sur cette année 2020, pour faire avancer ensemble la cause de la haie.



Philippe Hirou,
Président



Sommaire

EDITO - Le mot du président	4
I. LE RÉSEAU AFAC-AGROFORESTERIES	9
Un élargissement de la base d'adhérents qui se confirme	12
Structuration régionale du réseau	14
Vie associative : instances et équipe salariée	18
II. DU PROGRAMME PLANTONS AU FONDS POUR L'ARBRE	23
Du programme Plantons au Fonds pour l'Arbre	24
III. DES POLITIQUES PUBLIQUES STRUCTURANTES POUR L'AVENIR DE L'ARBRE CHAMPÊTRE	27
Des Paiements pour Services Environnementaux expérimentaux pour encourager la gestion durable des haies	28
Mesure « Plantons des haies » : les haies, moteur de la relance économique et de la transition agroécologique	32
Pour une future PAC qui favorise le maintien, la gestion durable et le développement des systèmes agroforestiers	34
L'agrément BCAE7	36
IV. DYNAMISATION DES FILIÈRES DE QUALITÉ	39
De nouveaux outils et supports pour la filière arbres et arbustes de la marque Végétal local	40
Déploiement national du Label Haie	34
V. RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT, ENSEIGNEMENT : GARANTIR L'AVENIR DE L'ARBRE	49
RESP'HAIES : renforcer les connaissances sur les haies	50
Projet de Projet de recherche et développement BIOMASSE-CARBONE	52
ENSEIGN'HAIES : un parcours d'apprentissage sur l'arbre et la haie pour l'enseignement agricole	54
VI. OUTILS, RENCONTRES : ACCOMPAGNER, UNIFIER ET PROMOUVOIR LE RÉSEAU	57
Plan de Gestion Durable des Haies : déploiement de l'outil PGDH et formation	58
Concours Général Agricole Agroforesterie : une première promotion de lauréats récompensés au Salon de l'Agriculture	62



I. Le réseau Afac-Agroforesteries

Le réseau Afac-Agroforesteries : un élargissement de la base d'adhérents qui se confirme

L'Association française arbres champêtres et Agroforesteries (Afac-Agroforesteries) promeut, accompagne et met en œuvre des politiques globales de développement de l'arbre et de la haie dans tous les territoires, pour répondre aux enjeux de développement des territoires, de transition agroécologique, de lutte contre l'effondrement de la biodiversité et de résilience face à la crise climatique.

Pour atteindre ce haut niveau de l'arbre dans les territoires, l'Afac-Agroforesteries s'appuie sur son réseau d'adhérents qui se compose notamment de plus de 200 structures engagées au plus près du terrain en faveur de l'arbre et la haie.

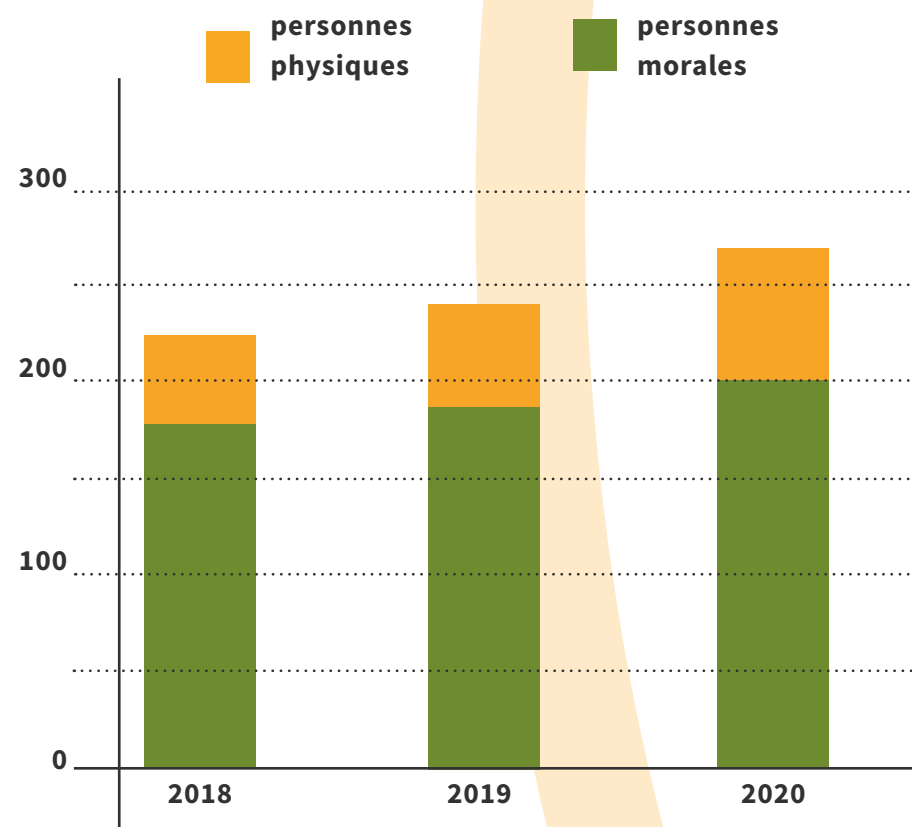
La grande diversité de ces structures – associations, collectivités territoriales,

entreprises, organismes professionnels agricoles et environnementaux, bureaux d'étude, lycées agricoles – témoigne de la complémentarité des approches que promeut l'Afac-Agroforesteries : l'arbre et la haie participent tout à la fois au développement agricole, au développement des territoires et à apporter des solutions concrètes à des enjeux d'environnement. La pluralité des structures et des acteurs regroupés au sein de l'Afac-Agroforesteries fonde son action sur une approche systémique de l'arbre dans les territoires ruraux. Le nombre et la qualité de ses membres – parmi lesquels on compte les structures pionnières agissant pour l'arbre champêtre et la haie depuis la fin des années 1980 – assoit la représentativité du réseau Afac-Agroforesteries.

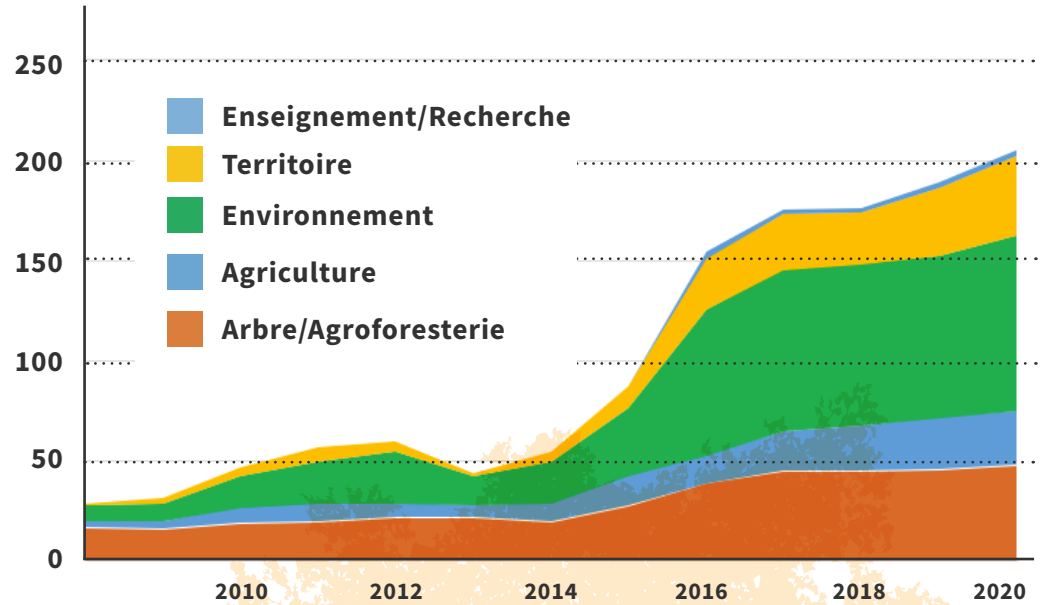
En 2020, le réseau Afac-Agroforesteries est implanté sur l'ensemble du territoire national et fédère 274 adhérents (205 structures et 69 adhérents individuels). La progression des adhésions s'est donc poursuivie à un rythme soutenu (+ 12% par rapport à 2019 qui comptait 244 adhérents) malgré une conjoncture défavorable liée au contexte de crise sanitaire de Covid19 qui a limité les

possibilités de rencontres permettant de faire connaître l'association. Cette progression des adhésions permet de renforcer le maillage territorial du réseau Afac-Agroforesteries et sa capacité à

accompagner le développement de l'arbre et la haie dans tous les territoires avec une complémentarité d'expertise.

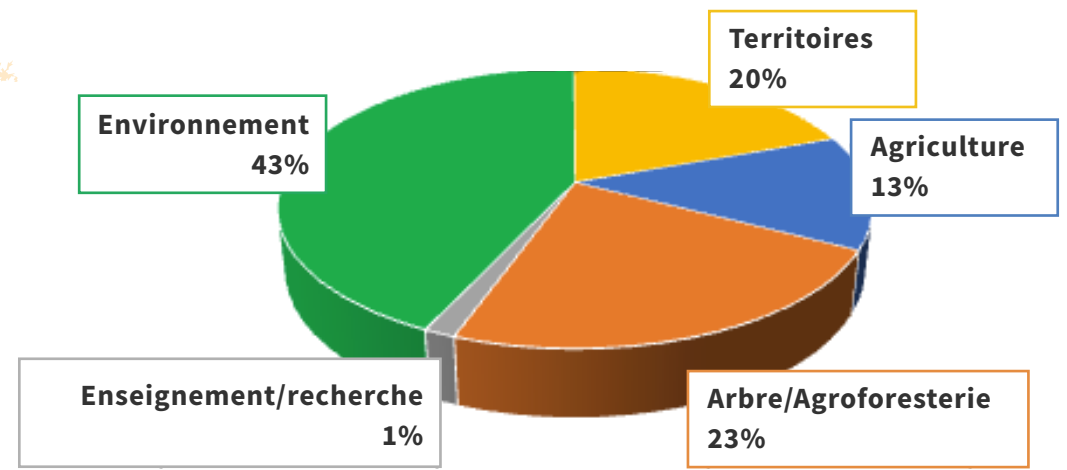
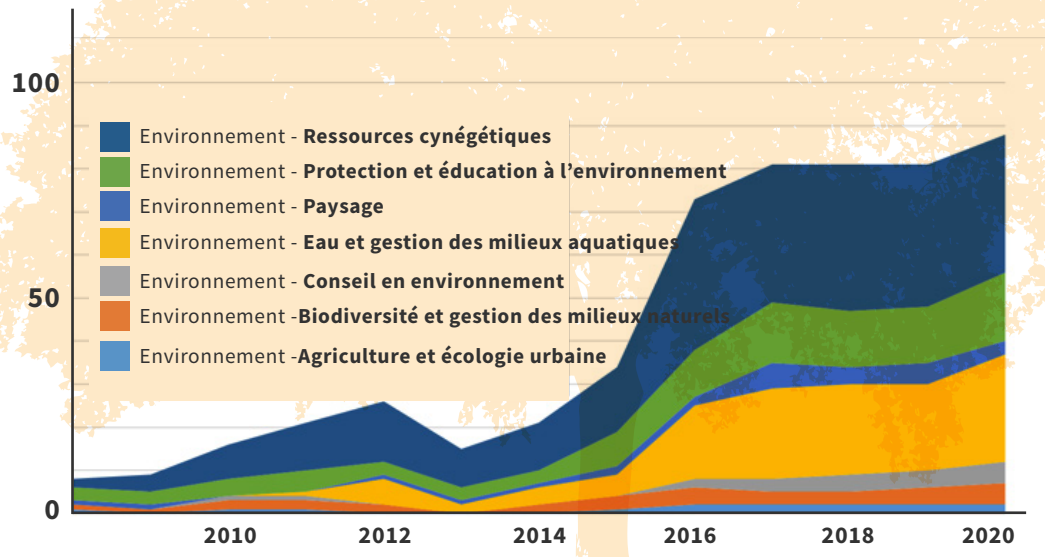


Typologie des adhérents



En 2020, une analyse des données relatives aux adhésions depuis la création de l'Afac a permis de souligner les évolutions de la composition du réseau. Parmi les tendances notables qui se dégagent de cette analyse, on note une progression forte des structures menant des actions sur le thème de l'arbre et la haie dans le cadre d'une mission plus large d'environnement avec, au sein de cette approche, deux enjeux thématiques prégnants : « ressources cynégétiques » et « eau et gestion des milieux aquatiques » (parmi lesquelles de nombreux syndicats de bassin versant ou collectivités).

Cette tendance se traduit également par des évolutions de la forme juridique des structures adhérentes : les associations qui représentaient 67% des membres du réseau en 2010, n'en représentent plus que 50% dix ans plus tard en 2020, tandis que les collectivités territoriales et EPCI (Etablissement Public de Coopération intercommunales) qui représentaient seulement 15% du réseau en 2010 représentent en 2020 plus du tiers des adhérents (35%).



Structuration régionale du réseau Afac-Agroforesteries

Afin de développer l'agroforesterie sous toutes ses formes dans les territoires, la recherche de complémentarité et de cohérence entre les politiques nationales et régionales de l'arbre et la haie s'avère indispensable.

Chacune de ces échelles d'action publique a sa pertinence en termes de programmes de développement, de dispositifs financiers, de projets, de mobilisation des acteurs. L'année 2020 nous en a donné une illustration très concrète à travers la mise en œuvre de la mesure « Plantons des haies » du Plan France Relance : le cadre d'instruction technique de cette mesure a été élaboré par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation avant d'être décliné dans chaque région sous l'égide des préfets et des conseils régionaux. C'est par un jeu d'allers-retours permanent entre l'échelon régional et national que le réseau Afac a pu

d'une part participer très activement à co-construire le cadre national de cette mesure en s'appuyant sur l'expertise de terrain de son réseau en région, puis d'autre part participer aux différentes réunions régionales de concertation en s'appuyant sur les propositions construites par le réseau Afac à l'échelle nationale. Cet exemple montre bien en quoi la double structuration régionale et nationale du réseau Afac lui permet de porter des propositions en faveur du développement de l'arbre et la haie.

Par ailleurs, dans une famille qui s'est agrandie et au sein de laquelle l'interconnaissance directe entre tous les adhérents de l'Afac n'est plus chose aisée du fait de leur nombre, l'échelon régional s'avère une échelle très pertinente pour faciliter toutes les relations de proximité indispensables à la vie d'un réseau professionnel. Au sein des grandes régions, le rapprochement géographique permet plus facilement d'impulser des temps de regroupement (concertation échange, partage) des adhérents de l'Afac, d'y favoriser les échanges techniques et l'expérimentation ou de tisser des liens de coopération avec les organismes de la recherche, du développement et de

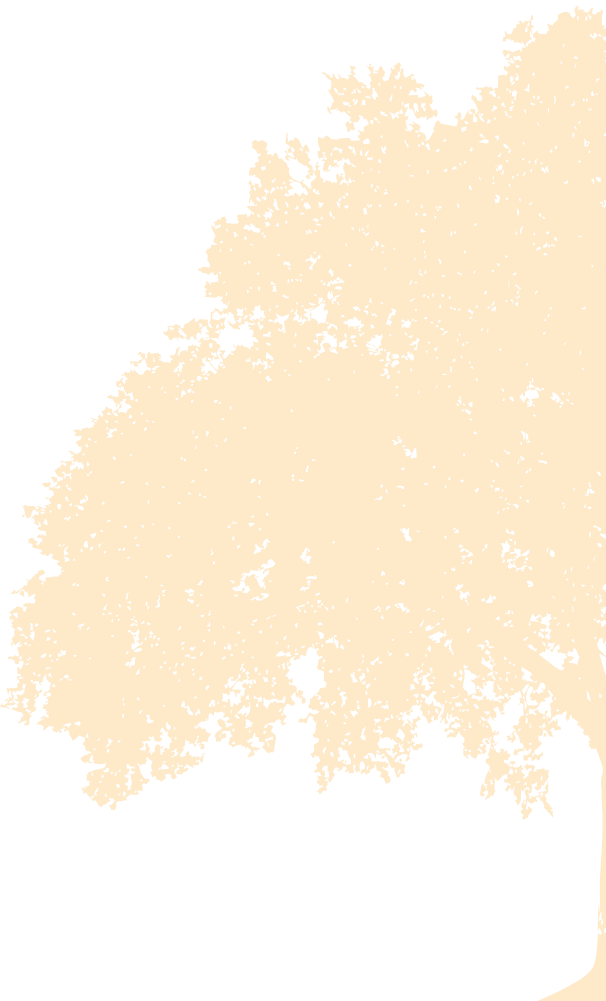
l'enseignement agricole de la région considérée. Ces échanges régionaux sont très complémentaires des temps de croisements inter-régionaux que propose l'Afac nationale, avec une approche thématique, par projet.

Enfin, pour tenir compte des besoins du terrain et être au plus proche de la mise en œuvre des projets, l'échelon régional s'avère également incontournable dès lors qu'il s'agit de penser l'articulation entre les politiques publiques de l'arbre et la haie et toutes les autres politiques (climat, biodiversité, eau, agroécologie, etc).

À tous ces égards, une structuration régionale est un atout certain. C'est pourquoi l'Afac-Agroforesteries favorise et accompagne les dynamiques de structuration régionale de son réseau, prévues dès sa création dans ses statuts.

■ Associations régionales en cours de constitution

■ Associations régionales constituées



Qu'est-ce qu'une Afac régionale ?

Les Afac régionales réunissent et représentent au sein d'une région les personnes physiques ou morales qui mènent des actions en faveur de l'arbre et la haie et qui s'engagent à partager leur expertise au profit d'une politique globale de développement de l'arbre et la haie dans les territoires, avec une triple approche agricole, environnementale et de développement territorial.

Ce nouveau modèle organisationnel va se traduire par une évolution de la gouvernance de l'Afac nationale et des Afac régionales afin de laisser une place plus importante à une représentation issue des régions au sein du conseil d'administration de l'Afac. Puisque chacune de ces Afac régionales incarne la politique et l'image du réseau Afac, il est indispensable de trouver des mécanismes permettant

de veiller à la cohérence entre toutes ces composantes.

C'est pourquoi, toutes les composantes du réseau Afac partagent :

- un même projet associatif ;
- un même cadre stratégique global, qui se décline dans un esprit de subsidiarité dans chaque région au gré des priorités et spécificités régionales ;
- des principes communs de gouvernance : un socle statutaire de base commun à toutes les Afac qui détermineront notamment les missions générales, les règles d'adhésion, et les règles de participation au conseil d'administration des Afac régionales ;
- un socle commun de missions, pensées pour être complémentaires avec les missions de l'échelon national.

Le 8 octobre 2020, une nouvelle association régionale a été créée en Normandie : l'Afac Haies et Bocage de Normandie. Elle renforce le réseau des Afac en régions qui comptait déjà deux autres associations régionales : l'Afac Occitanie a été créée en août 2009 et l'Afac Pays de la Loire en juillet 2018.

De très nombreux échanges ont également eu lieu au cours de l'année 2020, préalablement à la création de l'Afac Hauts-de-France qui a vu le jour le 5 février 2021.

EN NORMANDIE

A l'initiative d'une quinzaine d'organismes acteurs de la filière haie en région Normandie, l'Afac Haies et Bocages de Normandie a été créée le 8 octobre 2020. Cette association régionale a notamment pour objectifs de créer une représentation des acteurs de terrain, de participer à la coconstruction des politiques régionales de développement des systèmes agroforestiers, de renforcer la structuration des filières haies (amont et aval), d'optimiser le partage d'expériences entre acteurs techniciens et conseillers bocage, ainsi que les transferts de

connaissance entre la recherche et les actions de terrain, d'assurer une veille réglementaire et juridique, et d'être force de propositions pour une bonne intégration de l'arbre et de la haie dans les politiques environnementales et agricoles.

- **Courriel** : haies.bocages.normandie@gmail.com
- L'Afac Haies et Bocages de Normandie est présente sur **Facebook et Instagram**

EN HAUTS-DE-FRANCE

L'Afac Hauts-de-France a été créée le 5 février 2021, à l'initiative de multiples structures investies dans le développement de l'agroforesterie en Hauts-de-France. La création de cette antenne régionale se veut un levier du développement des agroforesteries en région Hauts-de-France, l'une des composantes majeures d'un plan de développement ambitieux des pratiques agroécologiques et des systèmes agroforestiers.

Chaque structure représentée dans ce collectif est légitimée par son ancrage sur le territoire des Hauts-de-France et son engagement depuis de nombreuses années dans des démarches opérationnelles, concrètes, (ré)conciliant sol et paysage où l'arbre a toute sa place.

Vie associative - instances et ressources humaines

Le Conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries réunit 21 professionnels issus de différentes organisations représentatives de la diversité des approches de l'arbre, la haie et de l'agroforesterie et réparties dans l'ensemble des régions de France.

Il est réélu tous les ans lors de l'Assemblée générale de l'association avec un renouvellement par tiers. Le 24 avril 2020 ont été élus et réélus des membres adhérents, intégrant ainsi le Conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries, composé de **trois collègues**.

Les membres du bureau sont élus pour la durée de leur mandat d'administrateur. En 2020, le bureau compte sept membres : le président, deux vices-présidents, le trésorier, le secrétaire et deux membres associés.

COLLÈGE 1 -

STRUCTURES DONT L'OBJET PREMIER EST LA PRISE EN COMPTE DE LA HAIE, DE L'ARBRE HORS FORÊT ET DE TOUTES LES AGROFORESTERIES

Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine



MEMBRE DU BUREAU

Mission Bocage



Mission Haies - Union des Forêts et des Haies Auvergne Rhône-Alpes

Mission Haies
Union des Forêts et des Haies Auvergne Rhône Alpes

VICE-PRÉSIDENTE



Afahc Occitanie



Les Planteurs Volontaires

VICE -PRÉSIDENT



Haies Vives d'Alsace



Bocage Pays Branché

COLLÈGE 2 -

COLLECTIVITÉS ET ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT, ORGANISMES DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT, STRUCTURES DONT LA PRISE EN COMPTE DE LA HAIE ET DE L'ARBRE HORS FORÊT N'EST PAS L'OBJET PRINCIPAL

Association des
techniciens de
bassins versants
bretons



CAUE de la
Creuse



CUMA -
CEPVIL



Fédération des
associations de
boisement de la
Manche



Fédération
nationale des
Chasseurs



Parc naturel
régional de la
Brenne



Conservatoire
d'espaces naturels
de Nouvelle-
Aquitaine

**MEMBRE DU
BUREAU**



Pierre Ballaire
- À titre
individuel

TRÉSORIER



SCIC Bois
Bocage
Énergie

SECRÉTAIRE



Histoires de
paysage

PRÉSIDENT

COLLÈGE 3 -

ENTREPRISES, CENTRES DE RECHERCHE, ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET TOUTES AUTRES PERSONNES ADHÉRANT À TITRE PERSONNEL.

SCOP
Agroof



AGRO-ECO
Expert



SCIC Mayenne
Bois Énergie



SOLAGRO



COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les commissions de travail thématiques ont pour mission de mettre en œuvre les grandes orientations définies par le conseil d'administration. Chaque commission, composée de plusieurs élus et membres de l'Afac-Agroforesteries, est pilotée par des élus référents, accompagnés des salariés. Les commissions sont articulées autour de trois axes forts :

- Filières, recherche et développement
- Politiques de l'arbre « hors forêt »
- Animation du réseau Afac-Agroforesteries

AXE	COMMISSION	RÉFÉRENT·E	ANIMATION
Filières, recherche et développement	ARBRES ET ARBUSTES D'ORIGINE LOCALE	Jacques DETEMPLE	Baptiste SANSON
	LABEL HAIE		Paule POINTEREAU/ Catherine MORET
	CARBONE ET BIOMASSE	Frédéric COULON	Catherine MORET
Politiques de l'arbre « hors forêt »	BCAE7	Eddy CLÉLAN	Paule POINTEREAU
	PAC	Yves GABORY/ Fabien LIAGRE	Baptiste SANSON
Animation du réseau Afac-Agroforesteries	Programme Plantons	Françoise SIRE/ Sylvie MONIER	Fanny BERLINGEN/ Paule POINTEREAU

ÉQUIPE SALARIÉE

En 2020, un poste en alternance est créé en soutien sur les missions de communication - Clara Picot rejoint donc l'équipe à partir du mois de septembre, pour un an de contrat d'apprentissage.

Une mission de stage est également ouverte pour la rédaction du Guide de préconisations sur la gestion durable des haies, pour laquelle Samuel Grillet est recruté.

Enfin, depuis début 2021, deux nouvelles salariées à temps plein ont intégré l'équipe : Lauranne Pille (pour le déploiement et l'animation des outils PGDH et plantation) et Sophie Bretonnier (pour la mise en place d'un outil de gestion des adhérents, et pour le suivi du programme du Fonds pour l'Arbre)

L'équipe de l'Afac-Agroforesteries est désormais constituée de neuf personnes (7,5 ETP salariés + 1 stage).



Marie-Hélène BERTHOUD
Secrétaire administrative et comptable



Sophie BRETONNIER
Chargée de mission
(embauchée en 2021)



Fanny BERLINGEN
Responsable communication et projets



Samuel GRILLET
Rédacteur Guide de préconisations sur la gestion durable des haies



Lauranne PILLE
Géomaticienne - programmatrice et gestionnaire de base de données
(Embauchée en 2021)



Baptiste SANSON
Responsable stratégie et projets



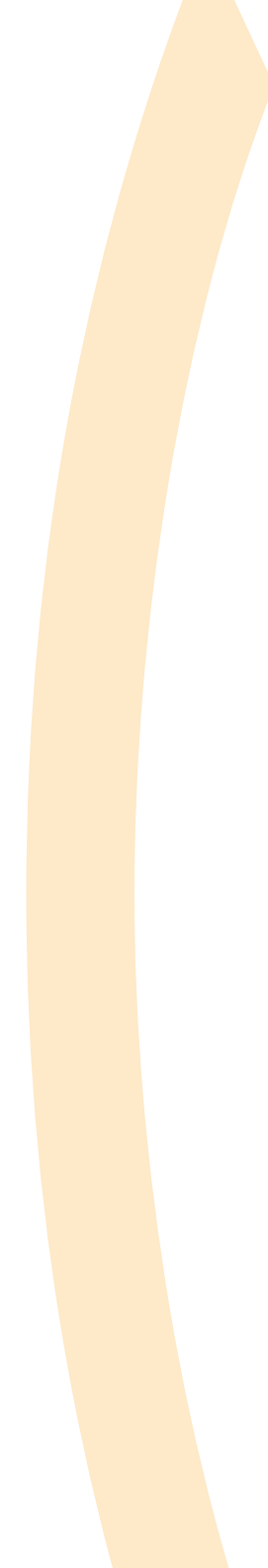
Catherine MORET
Secrétaire générale / Responsable stratégie et projets



Clara PICOT
Assistante communication



Paule POINTEREAU
Responsable stratégie et projets





II.

Du programme Plantons au
Fonds pour l'Arbre

Du programme Plantons au **Fonds pour l'Arbre**



Le Fonds pour l'Arbre prolonge l'ambition et les valeurs du partenariat historique noué en 2010 entre l'Afac-Agroforesteries, association experte de l'arbre et de la haie, et la Fondation Yves Rocher, engagée pour la biodiversité autour du programme « Plantons pour la Planète ».

En France, ce programme national unique dédié à la haie et l'arbre champêtre permet de soutenir chaque année plus de 80 structures d'accompagnement à la plantation, 600 000 arbres plantés par an, dont 50% en Végétal local, sur plus de 2 000 chantiers de plantation partout en France. Conscientes du véritable changement d'échelle à opérer et fortes de l'expérience des 10 ans de travail en commun autour d'un programme d'envergure nationale, l'Afac-Agroforesteries et la Fondation Yves Rocher se sont associées avec de nouveaux mécènes, la Fondation Maisons

du Monde, la Fondation Bjorg Bonneterre et Citoyens, la Fondation Nature et Découvertes, Triballat-Noyal, La Boulangère Bio et la Fondation Lemarchand, pour porter un projet de plus grande ampleur autour de l'arbre et de la haie : le Fonds pour l'Arbre.

Le Fonds pour l'Arbre a été créé pour permettre à de nouveaux partenaires mécènes de s'associer au projet afin de démultiplier la capacité de soutien des projets locaux en faveur de la haie et l'agroforesterie, sensibiliser l'opinion publique sur le rôle écologique clé de l'arbre champêtre et de la haie, participer à la mise en place d'une politique nationale dans ce sens et contribuer ainsi à la transition agroécologique des territoires français par l'arbre et la haie. Le Fonds pour l'Arbre est un trait d'union entre les acteurs de terrain et la société civile. Il agit avec la haie pour une transition écologique en milieu rural et agricole en :

- collectant des fonds auprès des fondations, des entreprises et du grand public, pour assurer le soutien aux projets d'animation territoriale en faveur de la haie l'accompagnement

- technique à la gestion et la plantation durable des haies ;
- sensibilisant le grand public par des campagnes de contenus, une collaboration active avec des marques grand public partenaires et des événements participatifs ;
- soutenant la structuration des acteurs de la haie à l'échelle régionale, le développement des labels Végétal local et Label Haie, et la recherche de nouvelles pistes de valorisation de l'arbre champêtre ;
- pilotant la mise en œuvre de programmes d'action à l'échelle nationale et la mise en place d'outils de suivi et d'évaluation.

Suivez les actions du Fonds pour l'Arbre en vous inscrivant à la newsletter sur

www.fondspourlarbre.fr

Crédit photo :
Mission Haies - UFHARA



RÉDACTION DES STATUTS DU FONDS

L'année 2020 a permis d'effectuer toutes les démarches de création statutaire du Fonds de dotation. En tant qu'entités fondatrices, la Fondation Yves Rocher et l'Afac-Agroforesteries ont travaillé à la rédaction des statuts du Fonds. Opérationnel depuis le 8 août 2020, le Fonds pour l'Arbre devient la structure porteuse du programme de soutien à la préservation et au déploiement des haies et des arbres champêtres (anciennement « Plantons 2 millions d'arbres en France »).

LE FONDS POUR L'ARBRE A ÉTÉ CRÉÉ PAR



&



AVEC



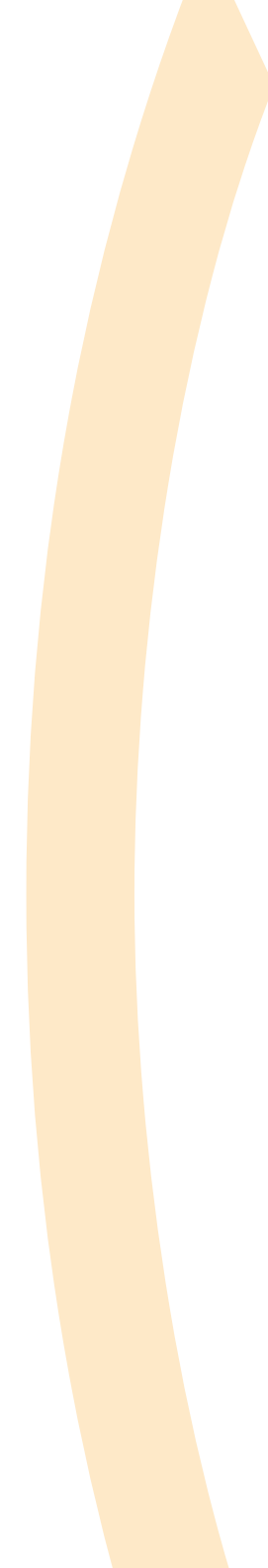
QUELS LIENS ENTRE L'AFAC-AGROFORESTERIES ET LE FONDS POUR L'ARBRE ?

La relation entre l'Afac-Agroforesteries et le Fonds pour l'Arbre est double :

- **Relation institutionnelle** : l'Afac-Agroforesteries est membre fondateur et assure la Présidence du Fonds. Quatre administrateurs ont été désignés au sein du Conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries pour le représenter au sein du Conseil d'administration du Fonds pour l'Arbre et participent aux prises de décision concernant les orientations politiques et stratégiques du Fonds.
- **Relation opérationnelle** : l'Afac-Agroforesteries assure l'animation, la gestion et la coordination nationale

du Fonds et de son programme opérationnel. D'une part, elle missionne son équipe salariée pour réaliser la mise en œuvre et le suivi quotidien des actions du fonds. Et d'autre part, elle met à disposition ses outils opérationnels (Végétal local, PGDH, Label haie, Géohaie, ...) pour garantir une qualité d'action sur le terrain et partage ses orientations stratégiques en faveur de la haie.

Au regard de la complémentarité de leurs objets et de leurs actions d'intérêt général et de l'absolue nécessité de ces apports réciproques, une convention cadre de partenariat de coopération a été signée entre le Fonds et l'Afac-Agroforesteries.



III.

Des **politiques publiques**
structurantes pour l'arbre champêtre



Des Paiements pour Services Environnementaux expérimentaux pour encourager la gestion durable des haies

Un dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) expérimentaux, conçu par le CGDD (Bureau de l'agriculture et de l'alimentation durables) au Ministère de la transition écologique (MTE) a été notifié à la Commission européenne en juillet 2019 puis accepté par cette dernière en février 2020. La mise en œuvre de ce dispositif s'est faite au travers d'appels à manifestation d'intérêt (AMI) lancés par les Agences de l'eau et clos fin mars 2020, sur un budget de 150 M€.

Le dispositif de PSE accorde une importance particulière à la prise en compte d'une gestion durable des structures paysagères (haies, bocage...), et pour ce faire a inscrit l'obligation d'utiliser la référence au Label Haie en réponse aux exigences de la Commission Européenne.

L'objectif est de tester un nouveau dispositif qui s'offre à nous : le Paiement pour Services Environnementaux (PSE) porté par le MTE. Ce dispositif constitue l'opportunité de rémunérer, pour la première fois, les multiples services écosystémiques rendus par la haie, au regard d'une société qui en attend des bénéfices. L'agriculteur reçoit une rémunération des pouvoirs publics en contre-partie d'assurer un bon état de la haie grâce à la bonne gestion des haies.

L'AFAC-AGROFORESTERIES MISSIONNÉE POUR ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET

Dans ce cadre, des partenariats ont été mis en place entre le MTE, l'Agence de l'eau Loire Bretagne et l'Afac-Agroforesteries pour accompagner les porteurs de projets PSE, d'une part dans la conception d'un dispositif PSE efficace et opérationnel pour la haie, et d'autre part pour la mise en œuvre du Label Haie auprès des agriculteurs souhaitant s'engager dans les PSE.

Pour la première phase de conception d'un dispositif PSE-Haie, la mission de l'Afac-Agroforesteries a donc consisté à :

- animer un groupe de travail national pour croiser les approches entre territoires et régions ;
- apporter des propositions méthodologiques (méthode de calcul de la densité de haies, méthode de construction de la grille de notation, méthode d'évaluation du niveau de gestion des haies par les agriculteurs du territoire, ...)
- assurer une validation des méthodes par le MTE et les agences de l'eau, dans le respect du cadre notifié ;
- faciliter l'obtention des données nationales existantes sur les haies pour aider à effectuer des modélisations territoriales, en termes de calcul de densité de haies, d'agriculteurs pouvant entrer dans la démarche, d'enveloppe budgétaire mobilisée par territoire.

LE LABEL HAIE, RECONNU PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE

Dans l'obligation de respecter le cadre réglementaire de l'OMC et d'éviter tout risque de double financement, le dispositif « PSE expérimentaux » nécessite d'aller au delà des exigences de la PAC actuelle. Sur le volet haie, les PSE doivent se différencier clairement des mesures et des aides PAC existantes portant sur les

haies, à savoir notamment les Bonnes Conditions Agro-Environnementales sur les éléments topographiques (BCAE7) exigeant le maintien des haies. Ainsi, la Commission européenne a exigé que le dispositif PSE fasse référence à un mode de gestion durable des haies et, pour cela, d'utiliser un référentiel technique précis, de niveau d'exigence satisfaisant, afin d'indiquer en quoi consiste cette gestion durable et de montrer par quels moyens elle peut être vérifiée et contrôlée. C'est la raison pour laquelle le choix a été fait de faire référence au dispositif de certification du Label Haie. Ainsi, tout agriculteur engagé dans un contrat PSE pour lequel il perçoit une rémunération liée à l'élément haie, a l'obligation d'être labellisé Label Haie.

CONSTITUTION D'UN GT PSE HAIE NATIONAL

Pour accompagner les porteurs de projets PSE des différents bassins des Agences de l'eau, l'Afac-Agroforesteries a constitué un groupe de travail national pour co-construire un dispositif PSE-Haie commun et guider les porteurs de projets dans la programmation de la mise en œuvre du Label Haie en articulation avec les PSE. Plus de 40 territoires se sont engagés dans le GT PSE Haie à l'échelle nationale.

RETOUR SUR LES ÉTAPES DE CONCEPTION D'UN DISPOSITIF PSE-HAIE COMMUN À L'ÉCHELLE NATIONALE

La création d'un PSE-Haie nécessite de traduire et d'appliquer de façon opérationnelle les grands principes du cadre national fixé par le MTE à l'objet haie et à ses enjeux propres tout en développant un dispositif PSE-Haie unique qui s'adapte à tous les territoires, présentant une diversité de paysages bocagers et agricoles, tout en n'abaissant pas le niveau d'exigence territorial et national et en assurant un niveau d'attractivité suffisant pour les agriculteurs.

Évaluation quantitative, Densité de haies

L'objectif de ce volet du dispositif a consisté à définir un indicateur unique à l'échelle nationale pour les haies.

Pour cela, l'Afac-Agroforesteries a établi :

- une méthode de calcul d'un indicateur pour les haies : densité de haie en ml/ha basée sur un traitement cartographique (via le logiciel libre QGIS) de plusieurs couches de données. Cette méthode a été élaborée avec Solagro ;
- une méthode de transformation

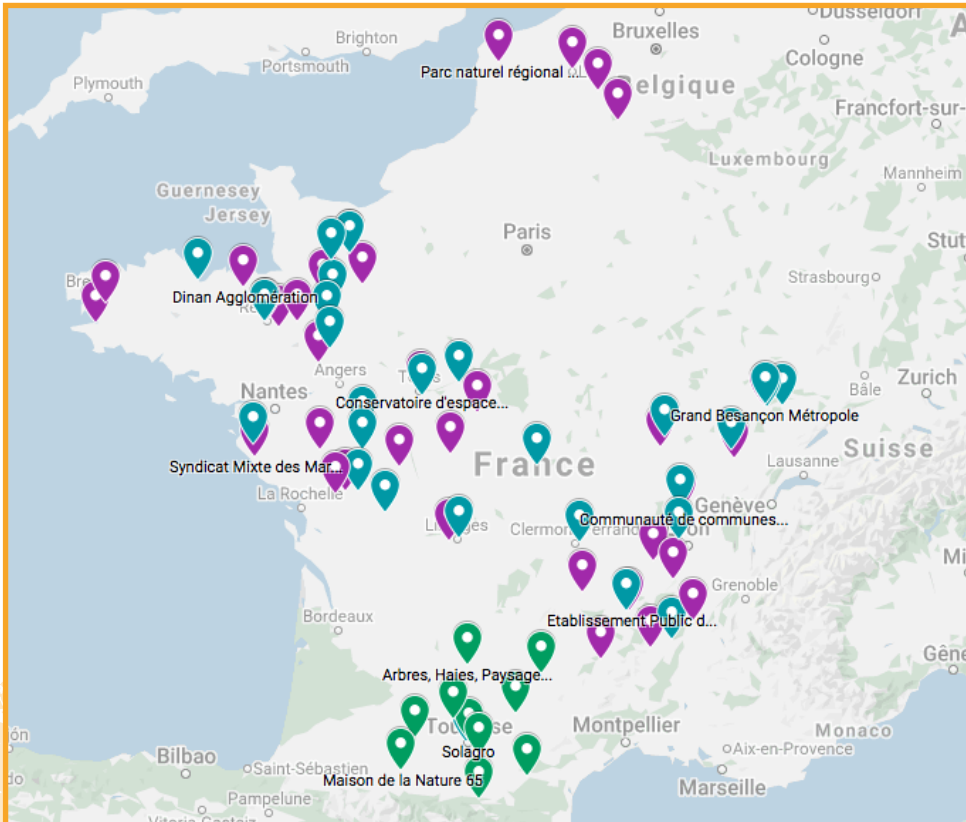
de cet indicateur en note avec l'établissement de plusieurs modèles de grille de notation PSE territoriales basées sur les valeurs de densités haies des exploitations agricoles du territoire. Cette grille de notation constitue la base pour le calcul de la rémunération d'un PSE ;

- une méthode de modélisation du nombre d'agriculteurs susceptibles d'entrer dans le dispositif PSE, l'enveloppe budgétaire mobilisée, les trajectoires d'évolution possibles.

Évaluation qualitative, Niveau de gestion durable des haies

L'objectif de ce volet du dispositif a consisté à définir une méthode pour évaluer le niveau de pratique de gestion des agriculteurs des différents territoires PSE et leur capacité à entrer dans le Label Haie pour être éligibles au dispositif PSE.

Pour cela l'Afac-Agroforesteries a organisé sept visites aux pieds des haies afin de présenter les indicateurs du cahier des charges « Gestion » du Label Haie à chaque groupe de territoires PSE appartenant à une même région. Suite à ce temps d'échange terrain, un webinaire a été organisé pour former les porteurs de projets à l'utilisation de l'application web du Label Haie pour réaliser les pré-audits de terrain, en vue d'évaluer le niveau de gestion des agriculteurs avant la signature d'un contrat PSE.



Consulter la **carte en ligne** des 74 structures porteuses de projets PSE engagées dans le GT PSE Haie.



Ci-dessus :

Tournée de présentation des indicateurs du cahier des charges «Gestion» du Label Haie auprès des territoires PSE

Ci-contre :

Le cercle vertueux des Paiements pour services environnementaux

MODIFIER NOS MODES D'ACCOMPAGNEMENT ET D'AIDES AUX AGRICULTEURS

La mise en place d'un dispositif PSE expérimental constitue une véritable révolution dans la manière de construire les politiques publiques agricoles et environnementales. En effet, le dispositif PSE est une nouvelle manière, efficace et durable, d'aider un projet de plantation de haie chez un agriculteur. Les PSE expérimentaux offrent l'occasion de complètement repenser les manières d'intervenir auprès des agriculteurs pour tester des nouvelles approches qui paraissent plus efficaces et promettent de réels résultats.

constitue une véritable révolution dans la manière de construire les politiques publiques agricoles et environnementales. En effet, le dispositif PSE est une nouvelle manière, efficace et durable, d'aider un projet de plantation de haie chez un agriculteur. Les PSE expérimentaux offrent l'occasion de complètement repenser les manières d'intervenir auprès des agriculteurs pour tester des nouvelles approches qui paraissent plus efficaces et promettent de réels résultats.

1. Par ses pratiques de **bonne gestion** de ses haies, l'agriculteur



4. L'agriculteur est donc **rémunéré** pour cette action.

Services rendus

2. assure un **bon état** de santé à la haie.



3. La haie produit alors des **services écosystémiques** bénéfiques à la société.

Rémunération



REPRODUCTIBILITÉ DU PROJET

L'expérimentation PSE est l'occasion inédite de démontrer la réussite d'un nouveau dispositif national d'aide portant sur la haie, qui replace l'agriculteur au cœur du dispositif. La construction d'un modèle PSE Haie commun et sa mise en œuvre par plus de 40 territoires PSE permettra de démontrer leur capacité à porter un niveau d'ambition élevé en faveur des haies grâce à la mise en œuvre d'un outil, le Label Haie. Cette expérimentation à échelle nationale mettra en évidence l'adaptabilité du dispositif PSE-Label Haie qui fonctionne dans des territoires très hétérogènes en termes de culture et de pratiques liées aux haies.

L'enjeu, est de prouver par l'expérience que ce processus de changement des pratiques de gestion des haies est possible, et qu'un dispositif ambitieux, apportant des résultats, peut être mis en place à l'échelle nationale. Le bilan de cette expérimentation et l'étude d'extrapolation ont pour but de démontrer que ce dispositif PSE-Label Haie peut être reproduit dans le cadre de la nouvelle PAC ou sous forme de PSE privés avec des entreprises souhaitant s'engager dans la transition écologique et climatique des territoires ruraux.

Au-delà des politiques publiques et

privées, les PSE doivent être considérés comme l'occasion de mettre en place une valorisation plus forte des productions (bois et services) de la haie. Ces PSE sont un investissement initial, en attendant que les filières et marchés économiques se structurent autour de la haie, pour prendre le relai.

LIEN DE TRAVAIL ÉTROIT AVEC LES DIFFÉRENTES ÉCHELLES DE LA POLITIQUE PUBLIQUE

L'Afac-Agroforesteries et le CGDD du Ministère de la transition écologique ont noué un partenariat de travail qui leur a permis de développer une méthode de travail innovante, assurant un lien direct entre le pilotage d'une politique publique nationale et sa prise en main par les acteurs professionnels, le monde agricole et les territoires.

Par ailleurs, l'Afac-Agroforesteries collabore avec les différentes Agences de l'eau portant les Appels à Initiatives PSE (Loire-Bretagne, Adour-Garonne, Artois-Picardie, Rhône-Méditerranée-Corse, Rhin-Meuse) pour accompagner leurs porteurs de projets dans la réalisation de l'étude de faisabilité et dans la mise en œuvre des PSE en lien avec le Label Haie. Cette mission d'accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle d'une politique publique à la fois nationale et de bassins est précieuse et c'est probablement dans cet emboîtement d'échelle que réside la réussite de cette politique publique.

LE PROJET LABEL HAIE - PSE LAURÉAT DES RENCONTRES ASSOCIATIONS ET PHILANTHROPES ORGANISÉES PAR LE 1% POUR LA PLANÈTE

L'Afac-Agroforesteries a été retenue, avec son projet de déploiement du Label Haie avec le dispositif PSE, pour participer aux Rencontres des Associations et Philanthropes organisées par 1% for the Planet et convaincre les mécènes de soutenir le projet avec leur 1% du Chiffre d'affaires. À l'issue de cette rencontre, l'Afac-Agroforesteries a pu récolter 30 000€ auprès de deux mécènes

: La Boulangère Bio et Léa Nature. En parallèle a été lancée, pour la première fois, une campagne de dons auprès du réseau et du grand public, mobilisant plus de 50 donateurs.

Le soutien apporté au projet, tant des donateurs issus du grand public que par des entreprises, est un signal fort qui aide à faire reconnaître le sujet de la haie comme objet d'intérêt général. Il contribue à instaurer un dialogue nécessaire entre pouvoirs publics et entreprises privées pour relever le défi de la transition écologique et économique.

CONCEVOIR ET METTRE EN PLACE DES PSE-HAIE SUR LES TERRITOIRES



Ci-dessus :
Vidéo de présentation du projet
Label Haie/PSE pour la campagne
de financement participatif.

Mesure « Plantons des haies » : les haies, moteur de la relance économique et de la transition agroécologique

Le 3 septembre 2020, le gouvernement français a annoncé inscrire une mesure portant sur la haie dans le cadre du Plan France relance, dotée à hauteur de 50 millions d'euros. Son objectif est simple : parvenir à la plantation de 7000 km de haies et d'alignements d'arbres intraparcéllaires sur la période 2021-2024. Après avoir participé à l'émergence de cette mesure et contribué aux discussions nationales et régionales sur son cadrage, l'Afac-Agroforesteries se mobilise dans toute la France à travers son réseau pour mettre œuvre les actions de la mesure « Plantons des haies ».

L'intégration d'une mesure dédiée aux haies dans le cadre du plan France Relance marque un engagement inédit du

gouvernement en faveur des haies françaises. L'Afac-Agroforesteries s'est donc pleinement mobilisée au sein du groupe de travail national constitué par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour échanger à la fois sur le contenu puis sur les modalités concrètes de mise en œuvre de la mesure.

Dans un premier temps, l'Afac-Agroforesteries a défendu autant que possible une mesure reposant sur une approche allant de l'amont à l'aval de la filière, avec l'articulation, de quatre volets complémentaires : « replanter 7 000 km de haies, instaurer une gestion durable des haies existantes et structurer les filières locales de production d'arbres et de valorisation de la biomasse issue des haies » comme cela avait été écrit dans le plan France relance. Ce plaidoyer s'est traduit par la publication d'une tribune et la participation à de nombreuses réunions.

L'ensemble des moyens financiers a cependant été finalement ciblé sur le volet plantation et la mesure baptisée « Plantons des haies ». Le plaidoyer de l'Afac en faveur des quatre socles d'une politique globale de développement de l'arbre et la haie a néanmoins permis de mettre en lumière ces enjeux

complémentaires et pourront servir à étayer les politiques de demain.

Dans un second temps, la couverture du réseau Afac sur tout le territoire métropolitain a notamment permis de faire remonter des données du terrain et des propositions très opérationnelles pour que le déploiement de la mesure soit en phase avec la réalité du terrain sur lequel les professionnels de l'arbre et de la haie agissent quotidiennement. L'un des résultats les plus concrets obtenu suite aux propositions techniques et aux contributions du réseau Afac a été la prise en compte dans le cadre d'instruction technique de la mesure « Plantons des haies » d'un barème national de coûts standards pour les investissements. Cette disposition permet une simplification importante du dispositif puisqu'elle exonère le demandeur de déposer plusieurs devis à l'appui de sa demande et les factures correspondantes pour le versement de l'aide. En effet, dans le cas du barème de coûts standards, les bénéficiaires potentiels n'ont à soumettre qu'un dossier simplifié. Ce système apporte également plus de clarté dans les relations entre le service instructeur et le bénéficiaire, et permet de déterminer rapidement le montant des travaux éligibles et le montant de

l'aide.

Enfin, à travers ses adhérents et structures régionales, le réseau Afac a contribué activement aux discussions sur la mise en œuvre régionale de la mesure « haies » du Plan de relance, soit à travers les Programmes de Développement Rural Régionaux (PDRR) portés par les Régions, soit à travers un dispositif s'appuyant sur un cadrage national, basé sur les régimes d'aides d'Etat notifiés porté par les DRAAF.

La mesure « Plantons des haies »

La mesure « Plantons des haies » est mise en œuvre par les services de l'État au niveau régional (DRAAF et DAAF). Elle permet de financer deux types d'actions :

- les investissements à la plantation ; avec un objectif ambitieux de 7000 km de haies et d'alignements d'arbres ;
- les actions d'animation qui accompagneront ces investissements : animation de sensibilisation directement tournée vers la concrétisation de projets de plantations de haies et animation d'accompagnement technique aux projets de plantation.

Cette mesure « Plantons des haies » peut être déclinée selon deux voies :

- mise en œuvre à travers les programmes de développement rural (PDR) des régions
- mise en œuvre par une seconde voie hors PDR, basée sur divers régimes d'aides agricoles. Cette seconde voie s'applique dans les cas où les mesures ouvertes dans le PDR ne sont pas adaptées et les démarches pour les rendre fonctionnelles trop complexes dans le délai imposé par le Plan de relance.

L'instruction technique du cadrage national de la voie hors PDR de la mesure « Plantons des haies » a été publiée au bulletin officiel le 06 mars 2021

Pour une future PAC qui favorise le maintien, la gestion durable et le **développement des systèmes agroforestiers**

Des négociations très importantes sont en cours pour définir le futur de la Politique Agricole Commune qui entrera en vigueur en 2023. Cette réforme de la PAC est une occasion unique pour porter un haut niveau d'ambition de l'agroforesterie afin de donner au secteur agricole les moyens de réaliser sa transition agroécologique et de rendre la future PAC plus conforme aux fortes attentes des citoyens en ce qui concerne leur santé, l'environnement et le climat.

En s'appuyant sur l'expertise de son réseau, l'Afac-Agroforesteries participe activement à cette concertation pour porter la voix de l'arbre et la haie jusqu'au coeur des nouvelles politiques européennes.

Les actions de l'AFAC pour porter la voix de l'arbre et la haie dans la future PAC :

- L'Afac-Agroforesteries est

partie-prenante de la concertation et participe aux réunions sur l'élaboration du Plan stratégique national de la PAC organisées par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et coprésidées avec le Ministère de la transition écologique et les Régions de France. Les propositions du réseau Afac ont également été présentées lors de réunions bilatérales avec les services et avec le cabinet du Ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

- L'Afac-Agroforesteries est membre de Pour une autre PAC, plateforme française inter-organisations constituant un espace commun de réflexion et d'action, en vue de la refonte de la politique agricole commune (PAC). L'Afac participe notamment au groupe de travail « suivi des négociations » de Pour une autre PAC.
- L'Afac-Agroforesteries participe en tant que copilote au projet Réunir-AF, piloté par l'APCA, qui contribue à faire émerger des propositions techniques pour améliorer la prise en compte de l'arbre et la haie dans la future PAC en s'appuyant sur l'expertise de terrain de conseiller agroforestiers de toute la France.
- Au cours de l'automne 2020, nous avons également pris part au débat

public « ImpACtons ! », organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). A la clôture du débat public, le 7 novembre 2020, le cahier d'acteur de l'Afac-Agroforesteries était la seconde proposition la plus soutenue, parmi 73 cahiers d'acteurs, signe que l'agroforesterie est un sujet qui répond à de nombreuses

attentes. Nous vous remercions pour votre mobilisation !

- Le 19 octobre 2020, l'Afac-Agroforesteries a présenté ses propositions pour la future PAC lors d'une webconférence, accessible en rediffusion.

Campagne de mobilisation : l'avenir de l'arbre et la haie dans l'agriculture française se joue maintenant

Toutes ces actions de plaidoyer technique de l'Afac sur la PAC se sont poursuivies à un rythme très élevé en 2021 au gré du calendrier de la négociation.

Pour faire connaître ses propositions et leur donner du poids, l'Afac-Agroforesteries a lancé en avril 2021 une campagne de mobilisation pour interpeler les élus et les inviter à se positionner dans le débat. Cette campagne a permis de mobiliser de nombreux député.es de tout bord, qui ont défendu les propositions de l'Afac auprès du Ministre de l'agriculture.



SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DE L'AFAC-AGROFORESTERIES POUR L'ARBRE ET LA HAIE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL DE LA FUTURE PAC

De nombreuses contributions écrites ont été produites par l'Afac pour une meilleure prise en compte de l'arbre et la haie dans la future PAC. Toutes ces contributions sont à retrouver sur notre site internet :

<https://afac-agroforesteries.fr/veille-reglementaire/pac/>

Elles portent sur :

- un diagnostic détaillé de la PAC en vigueur et le cadre global de proposition adopté par le conseil d'administration de l'Afac pour la prochaine PAC ;
- des propositions détaillées portant sur l'Ecorégime ;
- des propositions détaillées portant sur l'écoconditionnalité ;
- des propositions détaillées portant sur une mesure agro-environnementale et climatique (MAEC) agroforesterie.

Le tableau ci-contre résume l'articulation des différentes propositions faites par l'Afac sur la PAC.

Principe	Type d'intervention de la PAC		Objectifs
RECONNAITRE LE CHOIX DE L'ARBRE ET NE PLUS LE PENALISER	DISPOSITIONS TRANSVERSALES AU 1^{ER} PILIER ET 2^{EME} PILIER	Admissibilité totale des IAE - donne accès aux Aides de base au revenu	Reconnaître toutes les infrastructures arborées (et les IAE plus généralement) comme surface à part entière de l'exploitation agricole, tout en reconnaissant la spécificité de ces espaces, à préserver pour les services écologiques qu'ils rendent
ASSURER LA DURABILITE DES ELEMENTS ARBORÉS SUR LE LONG TERME		Conditionnalité - BCAA 9	
VALORISER UNE AGRICULTURE QUI FONCTIONNE AVEC L'ARBRE	1^{ER} PILIER	Ecorégime IAE	Récompenser les exploitations les plus vertueuses, qui ont des IAE suffisamment denses et en bon état écologique, et de pérenniser ces pratiques de gestion durable.
ACCOMPAGNER LES EVOLUTIONS	2^{EME} PILIER	MAEC Système agroforestier : soutien à l'adoption de pratiques de gestion plus durables des infrastructures agroécologiques	Ces outils permettent d'engager une transition de ces exploitations vers un niveau de performance environnementale plus élevé. Ils pourront tout autant être activés par des exploitations ayant déjà un haut niveau d'IAE bien gérées et souhaitant continuer d'en implanter de nouvelles.
		Aide à l'investissement pour reconstitution ou meilleure valorisation d'infrastructures agroécologiques	

Agrément BCAE7

Depuis 2016, l'Afac-Agroforesteries a mis en place un dispositif d'habilitation national, sous forme d'appel à candidatures, ouvert à tous les conseillers et techniciens bocagers et agroforestiers de France, pour s'assurer de la bonne conduite des déplacements de haies par des personnes qualifiées.

Cette démarche d'habilitation a été reconnue dans le nouvel arrêté BCAE7 du 12 février 2017. Aujourd'hui, 128 conseillers et techniciens appartenant à 84 organismes disposent de l'agrément pour accompagner les agriculteurs dans le déplacement de leurs haies.

BILAN DES AGRÉÉS 2020

Suite au 5ème appel à candidatures lancé le 12 décembre 2019 et clôturé le 17 janv. 2020, à la reconduction des renouvellements des agréments, 128 conseillers agroforestiers et techniciens bocage de 84 organismes, présents sur toutes les régions de France

(hormis la région PACA et la région Corse) sont agréés à dispenser des prescriptions pour un meilleur emplacement environnemental d'une haie dans le cadre de la BCAE7, par l'Afac-Agroforesteries. Cette liste transmise au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, sera diffusée prochainement aux DDTM concernées.

Dans un contexte de définition de la prochaine PAC, bénéficiant d'un réseau technique d'accompagnement des mesures PAC¹ constitue un véritable atout.

D'une part, il permet de faire remonter les difficultés d'application pour proposer des pistes d'amélioration de la mesure en vue de la construction de la nouvelle BCAE9. C'est un enjeu majeur, puisqu'aujourd'hui encore, après plus de 5 ans d'application, la BCAE7 n'empêche pas la disparition de haies en France, en recul de plus de 11 500 km par an. D'autre part, le maintien dans la durée de ce réseau national participera à donner de la cohérence et de la continuité entre les différentes programmations PAC. Ces référents territoriaux sont en mesure de tenir un rôle d'appui technique auprès des DDT(M) pour une meilleure application de la BCAE7, puis BCAE9 auprès des agriculteurs.

¹Les Bonnes Conditions Agro-Environnementales (BCAE) conditionnent l'accès aux aides de la PAC. La n°7 érige des règles pour le maintien des éléments pérennes du paysage.

ZOOM SUR L'APPEL À CANDIDATURES 2020

36

Candidatures reçues

- 10 premières candidatures de structure avec 15 techniciens
- 20 candidatures de techniciens (structures déjà agréées)
- 1 candidature de structure (techniciens déjà agréés mais changement de statut de structure (fusion de structures))

Critères d'évaluation

Critère d'évaluation pour la structure :

- engagement dans le développement d'une stratégie bocagère de son territoire
- Intégration de la BCAE7 dans cette stratégie

Critères d'évaluation du technicien bocage :

- expérience en technique en plantation
- approche du bocage à l'échelle de l'exploitation
- connaissances sur la réglementation
- expérience en matière de conseils aux planteurs et gestionnaires de haies

Commissions de sélection

1^{ère} commission évaluation :
11 mars 2020

2^{ème} commission d'évaluation :
4 mai 2020

27 techniciens candidats, appartenant à **23 structures** différentes, reçoivent un avis favorable.



Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine

lat 46.112201
 long 0.111099
 Tel 05 49 07 64 02
 Adresse 11 Allée des Châtaigniers, 79190 MONTALEMBERT

Agréé 1 FICHET Samuel
 Technicien agroforestier
s.fichet@promhaies.net
 06 95 55 06 94

Agréé 2 OLLIVEAU David
 Technicien agroforestier
d.olliveau@promhaies.net
 06 95 58 67 91

Agréé 3 LAFFITTE Vincent
 Technicien et chargé d'études
v.laffitte@promhaies.net
 06 95 55 15 42

Agréé 4 PERIDY Allan
 Technicien
a.peridy@promhaies.net
 06 24 92 93 58

📍 46.1122, 0.11109

Ci-contre :
 Carte en ligne des structures et de leurs
 conseillers agroforestiers et techniciens
 bocage agréés BCAE7 – pour l'année 2020

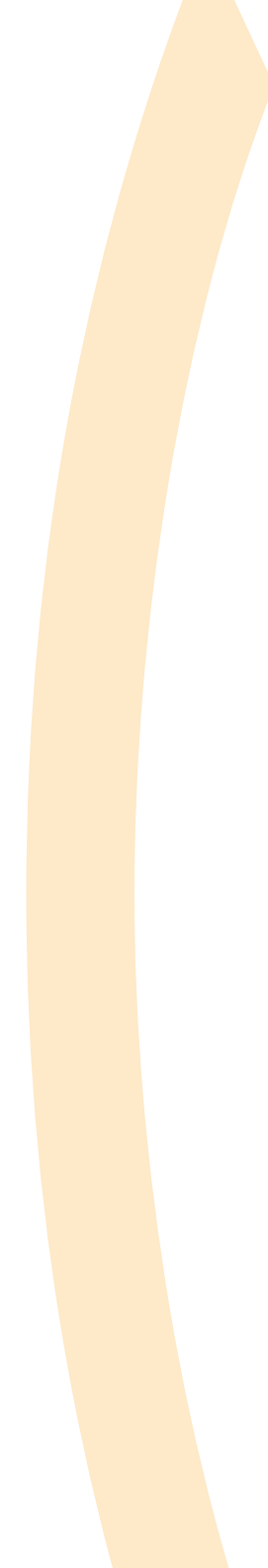
128
 techniciens bocage -
 conseillers agroforestiers
 agréés au total
 dans 84 structures

101
 Renouvellements d'agrément
 pour 61 structures

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
 Liberté
 Égalité
 Fraternité





IV.
Dynamisation des **filières** de qualité

De nouveaux outils et supports pour la filière arbres et arbustes de la marque **Végétal local**



Les maîtres d'ouvrages et les gestionnaires d'espaces naturels souhaitent utiliser de plus en plus des plantes sauvages de provenance locale. Pour les systèmes agroforestiers, ce besoin se fait particulièrement sentir puisque des centaines de milliers de plants d'arbres et d'arbustes sont utilisés chaque année pour créer de nouvelles haies.

Outil de traçabilité des végétaux sauvages et locaux, la marque Végétal local répond à ces enjeux en garantissant que ces végétaux sont issus de collecte en milieu naturel, qu'ils n'ont pas subi de sélection par l'homme ou de croisement, et qu'ils sont naturellement présents dans la région d'origine considérée. La marque est aujourd'hui propriété de l'Office français de la biodiversité (OFB). En plus de l'OFB, l'animation de la démarche continue à être assurée par les trois réseaux qui ont créé la marque en 2015 : les Conservatoires botaniques nationaux, l'Afac-Agroforesteries et Plante et Cité.

Nous vous présentons les principales actions menées par l'Afac-Agroforesteries en faveur du développement de la filière ligneuse Végétal local. Toutes ces actions ont bénéficié du soutien de l'Office français de la biodiversité.

S'ENGAGER DANS LA COLLECTE ET LA MISE EN CULTURE AVEC LE GUIDE TECHNIQUE DE L'AFAC-AGROFORESTERIES

Consacrée à la production d'arbres et d'arbustes d'origine génétique sauvage et locale, la seconde édition de ce guide de référence s'enrichit de nouveaux chapitres accompagnés de témoignages sur la collecte, le nettoyage et la mise en culture des graines, ainsi que de douze nouvelles fiches « espèce ».

Ce travail d'actualisation et d'enrichissement a été rendu possible grâce aux nombreux apports d'opérateurs de terrain engagés dans cette filière ; pour la plupart adhérents de l'Afac-Agroforesteries. Leurs contributions ont été rassemblées au cours de huit rencontres régionales qui ont permis de croiser l'expertise de professionnels de différentes régions et de recueillir des données inédites, relevant parfois du secret professionnel, qui sont ici

partagées pour le bénéfice du plus grand nombre.

Après le succès de la première édition qui s'est révélée être un outil précieux de partage des connaissances pour soutenir techniquement les futurs collecteurs ou pépiniéristes désireux de démarrer une activité de production, cette nouvelle édition s'adresse tant aux professionnels déjà expérimentés

GUIDE TECHNIQUE
2ème édition
MARS 2021
Coordination et rédaction
Afac-Agroforesteries

Collecte et mise en culture d'arbres et arbustes sauvages et locaux

2 Collecte
- Choisir un collecteur - de préférence à l'échelle locale (selon les années et le lieu)
- Choisir des arbres et des arbustes sauvages - Après de longues heures de recherche (1 à 2 jours), collecter dans l'ordre croissant, être sûr de la graine immédiatement.
- Réviser : comment collecter ?

3 Nettoyage-extraction des graines
- Nettoyage soigné et précis
- Test de flottaison pour éliminer les graines non viables
- Nettoyage des graines
- Séchage sur grille et séchage à l'air
- Conditionnement soigné
- Éviter d'être en présence de stockage en chambre froide

4 Levée de dormance-semis
- Appliquer les protocoles décrits
- Tests de tests de dormance
- Méthode
- Stratégie : 10 semaines à 90°C
- Tester en début de semis (au 10% du lot) à partir de la 1ère semaine (avant de semer les autres lots)
- Réviser : comment lever de dormance les graines sauvages, pourquoi
- Réviser : comment lever de dormance les graines sauvages
- Réviser : comment lever de dormance les graines sauvages

Avec le soutien financier de
Afac-Agroforesteries **OFB**

SE FORMER AUX TECHNIQUES DE PRODUCTION DE JEUNES PLANTS AVEC L'AFAC

Expérimentées pour la première année en 2020 dans le cadre du programme d'action porté par l'Afac-Agroforesteries, ces formations se déroulent en parallèle en Zone Nord Est et en Massif Armoricain, et accueillent 12 stagiaires (6 stagiaires par région). Elles s'organisent sur « un tour de cadran » des techniques de production de jeunes plants, constitué de quatre journées de formations réparties de septembre 2020 à juillet 2021. Cet échelonnement permet de réunir les potentiels futurs pépiniéristes à chaque moment clé de la production, de la stratification des graines à la vente des jeunes plants. Ainsi accompagnés, les porteurs de projets peuvent démarrer leur activité de production dans un cadre sécurisé. Ces formations sont assurées par Sylvie Monier de la Mission Haies Auvergne Rhône Alpes et par Florent Dupont, de Fraxinus sp.

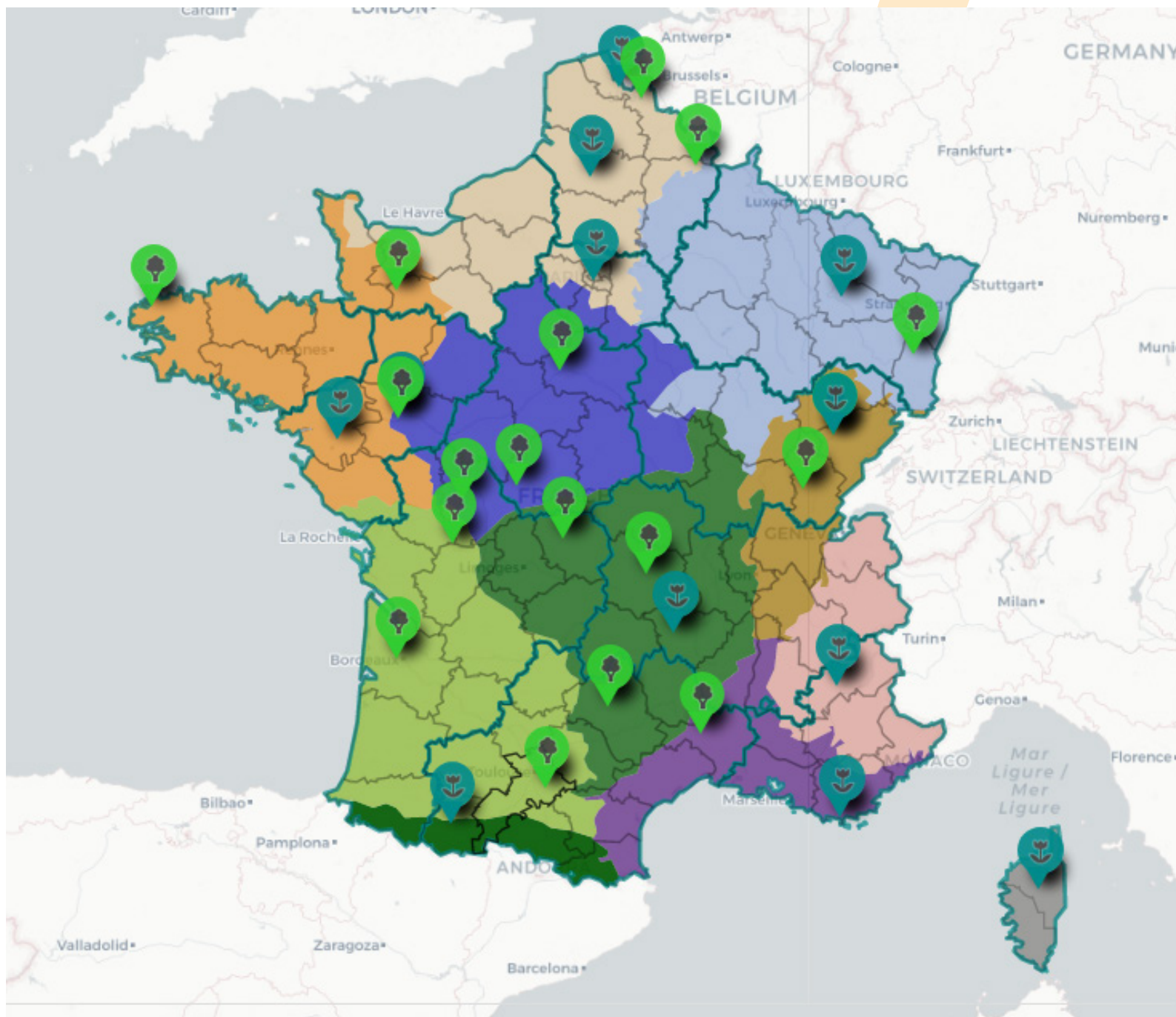


SE FAIRE ACCOMPAGNER PAR LES CORRESPONDANTS LOCAUX VÉGÉTAL LOCAL DE L'AFAC

Pour assurer son développement, la marque Végétal local a pu s'appuyer en 2020 sur l'expertise de 18 correspondants locaux Végétal local issus de l'Afac-Agroforesteries, répartis dans la quasi-totalité des régions d'origine (hormis la Corse et les Pyrénées). En complémentarité des correspondants locaux des Conservatoires botaniques nationaux, ces correspondants locaux ont permis d'apporter un accompagnement technico-économique aux acteurs de la filière Végétal local, d'organiser de nombreux événements pour faire connaître la marque, sensibiliser ou former aux itinéraires techniques de collecte ou mise en culture et d'améliorer la prise en compte des végétaux d'origine sauvage et locale au sein des politiques publiques régionales et nationales.

Une carte interactive en ligne présentant les correspondants locaux peut être consultée à cette page :

<https://afac-agroforesteries.fr/correspondants-locaux-vegetal-local/>



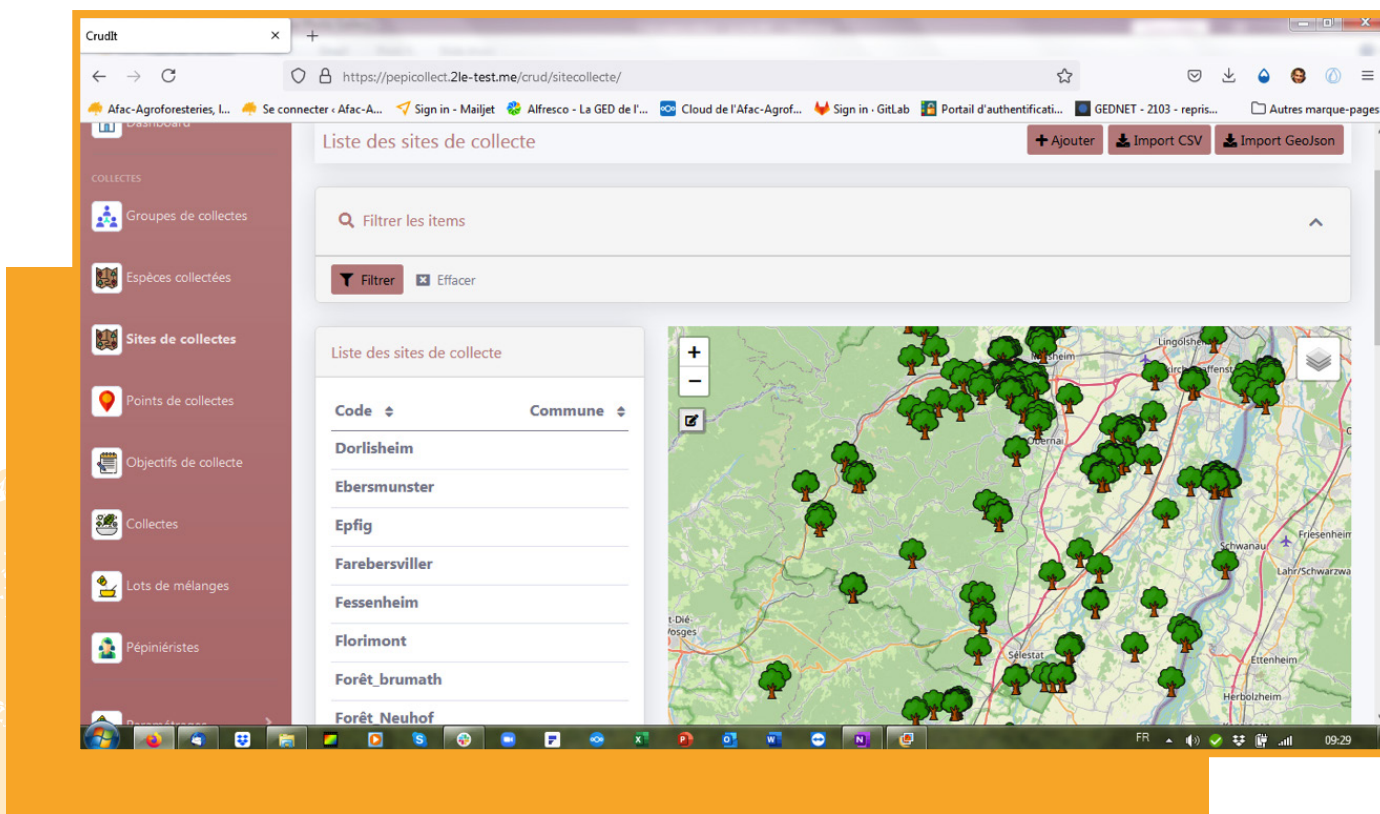
PEPICOLLECTE :

DÉVELOPPEMENT D'UN LOGICIEL DE GESTION DE PRODUCTION DE GRAINES ET SEMENCES D'ORIGINE SAUVAGE ET LOCALE

Aujourd'hui, la plupart des récolteurs de végétaux d'origine sauvage et locale en France gèrent leurs données (gestion de lots de récolte, de mélange, gestion des sites de récolte, de la campagne de récolte, etc...) avec des outils bureautiques type excel. Ces outils informatiques, souvent sommaires, sont peu évolutifs, et en aucune façon collaboratifs. Le temps consacré à cette gestion ainsi que les compétences bureautiques à acquérir sont dissuasifs pour les récolteurs.

Afin d'outiller de façon opérationnelle les collecteurs, l'Afac-Agroforesteries a entamé en 2020 le développement d'un logiciel de gestion de production de graines et semences d'origine sauvage et locale. Ce logiciel intégrera les spécifications de la marque Végétal Local pour pouvoir être compatible avec la marque.

Le travail mené en 2020 a consisté à rédiger le cahier des charges de la consultation pour sélectionner une société informatique. La coordination technique de l'action ainsi que du test de l'outil informatique est assurée par Jacques Detemple de Haies Vives d'Alsace et l'Afac-Agroforesteries. Le test de l'outil informatique (encours au premier semestre 2021) se fait avec la participation de correspondants locaux de l'Afac-Agroforesteries. Le logiciel sera propriété de l'Afac-Agroforesteries qui en assurera dans l'avenir les coûts d'hébergement, de support et de maintenance. Le déploiement est prévu pour le second semestre 2021.



PRENDRE EN COMPTE VÉGÉTAL LOCAL DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DE PLANTATION

En 2020, l'Afac-Agroforesteries s'est également fortement impliquée pour que la mesure « Plantons des haies » du Plan France relance puisse renforcer la structuration des filières françaises de collecte de graines et de production de plants. Cette mesure va nécessiter environ 7 millions de plants d'arbres et d'arbustes. En cohérence avec la biodiversité de nos territoires et l'objectif premier du plan de relance - soutenir l'économie française et sa transition écologique - il est essentiel que les graines des arbres et des arbustes des futures haies soient d'origine génétique locale et issues de collecte en milieu naturel, comme le garantit la marque Végétal local

Ci-dessus :
Aperçu de l'interface du logiciel Péricollecte

Ce projet bénéficie du soutien
de la Fondation Nature & Découvertes



FONDATION
NATURE
&
DECouvertes

SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

Déploiement national du Label Haie



**Label
Haie**

Ressources
durables de nos
territoires

Après trois ans d'élaboration d'outils de certification (cahiers des charges, logiciel de traçabilité, schéma de certification, ...), le Label Haie a été officiellement lancé au Ministère de la transition écologique et solidaire en 2019. Cette certification nationale encadre les bonnes pratiques de gestion des haies et leur valorisation par des filières éthiques, durables et locales.

Le Label Haie répond à deux grands objectifs :

- Modifier fondamentalement les pratiques de gestion : le label définit pour la première fois avec précision les principes de gestion durable des haies. Traduits en indicateurs de certification, ils guident l'apprentissage et l'acquisition des bons gestes techniques et des pratiques respectueuses de l'environnement. En certifiant ces pratiques vertueuses, le label offre à l'agriculteur

l'opportunité de faire valoir les services écosystémiques qu'il rend à la société.

- Ancrer durablement les filières haie-bois : Le label encadre pour la première fois la mobilisation du bois hors-forêt. Il exige une origine tracée et locale du bois et garantit une ressource durable sans surexploitation. En certifiant les filières haies-bois, alimentées par les agriculteurs gestionnaires de haies, le label participe à donner une valeur économique au bois issu des haies.

Au-delà de la filière haie-bois, le Label Haie porte l'ambition d'ouvrir de nouveaux systèmes de valorisation économique encore inexplorés pour la haie. La démarche initiée avec le Label Haie considère donc l'économie comme un levier d'amélioration des pratiques agricoles, pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

AXES DE DÉPLOIEMENT DU LABEL HAIE

Le déploiement du Label Haie repose sur trois principaux dispositifs ou voies de valorisation économique de la haie qui vont se mettre en œuvre dans les territoires en 2021. L'année 2020 a permis à l'Afac-Agroforesteries d'inscrire et de

configurer l'articulation du Label Haie avec chacun de ces dispositifs.

Le Label Haie dans l'expérimentation nationale des Paiements pour Service Environnementaux

La mise en œuvre du dispositif PSE expérimentaux à travers les différents AMI lancés par les Agences de l'eau et articulé avec le Label Haie (inscrit comme une obligation dans le cadre notifié à la Commission européenne) constitue un levier de déploiement national du label très important et complet.

Doté d'un budget de 150 millions d'euros, ce dispositif combiné permet d'un côté d'apporter une rémunération à l'agriculteur pour les services rendus à travers la gestion durable de ces haies garantie par le Label Haie et d'autre part d'apporter des financements pour l'animation technique auprès des agriculteurs sur la gestion durable des haies encadrée par le Label Haie.

Conscientes du besoin d'accompagnement des porteurs de projet PSE sur l'articulation PSE-Label Haie, de nombreuses Agences de l'eau (Loire-Bretagne, Rhône-Méditerranée-Corse, Artois-Picardie, Adour-Garonne) ont sollicité l'Afac-Agroforesteries dans la phase de configuration du dispositif

PSE.

Par rapport aux objectifs fixés initialement, et en lien avec la mise en place des PSE portés par le MTE, il apparaît que le déploiement du Label Haie progresse beaucoup plus vite que ce qui avait été imaginé dans un premier temps. En effet, les projections à 2024 vont être atteintes dès 2020-2021, en impliquant des régions qui n'étaient pas prévues initialement. Au total, 40 structures territoriales vont mettre en œuvre le Label Haie sur leurs territoires d'ici 2021-2022 dans le cadre des PSE. Et des perspectives de déploiement du label se dessinent à l'échelle de 8 régions. Face au développement exponentiel du label, la phase de transfert du label aux structures locales s'appuiera sur un réseau de référents régionaux Label Haie et sur des guides et des méthodes génériques pour aller vers une autonomisation rapide des territoires.

Ouvrir de nouveaux systèmes de valorisation des haies avec le Label Haie

L'amorce d'une inscription de la haie dans une économie territoriale durable est indispensable pour consolider le dispositif PSE qui ne peut fonctionner seul. Encore en émergence, différents axes constituant cette nouvelle économie semblent se dessiner. Ces

axes économiques seront à la fois directs par la valorisation de la haie comme produit agricole à part entière (bois énergie, bois d'œuvre, litière plaquette) et indirects par la valorisation des externalités positives rendues par la haie (marché du carbone volontaire sur la haie, valeur environnementale apportée au produit alimentaire, PSE).

Les PSE doivent être considérés comme un investissement initial, en attendant que les filières et marchés économiques se structurent autour de la haie pour prendre le relais. L'expérimentation PSE est l'occasion d'engager des réflexions sur la consolidation des filières haies et d'ouvrir des perspectives sur de nouveaux systèmes de valorisation des haies.

Pour chacun de ces nouveaux marchés, le Label Haie constitue une clé d'entrée apportant des garanties de résultats sur le long terme. Par les perspectives de partenariats avec les entreprises agro-alimentaires telles que Triballat, la Boulangerie et Bjorg, la laiterie Gillot, les Poulets fermiers de Loué, ... des expérimentations semblent possibles. La revalorisation économique des produits agricoles par le Label Haie, à travers les filières agro-alimentaires est aujourd'hui la piste la plus prometteuse pour installer la haie dans le champ

économique.

L'Afac-Agroforesteries accompagnera les futurs animateurs locaux du Label Haie à penser le développement de nouveaux systèmes de valorisation des haies et ouvrir les réflexions sur des débouchés économiques, complémentaires aux PSE expérimentaux.

Le label haie dans le Label Bas Carbone

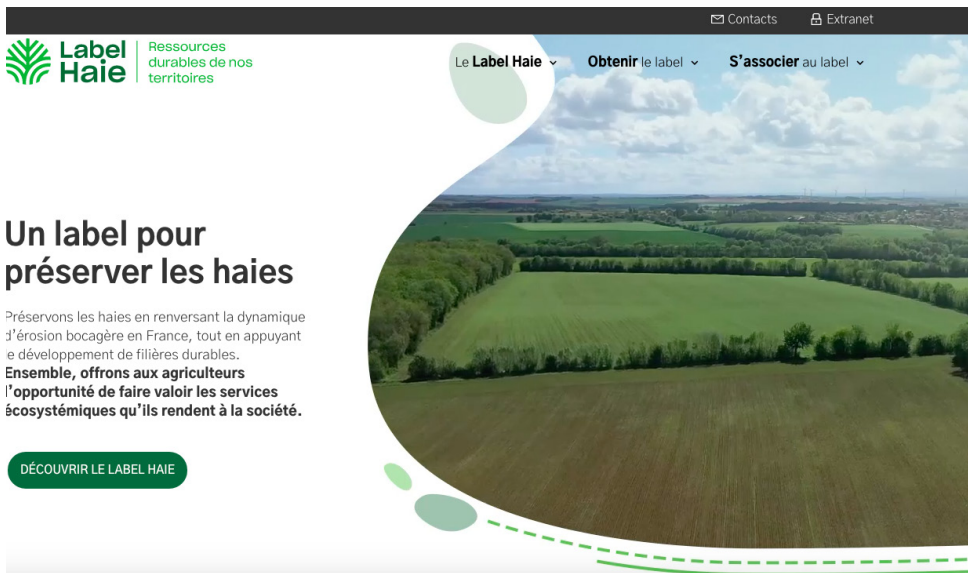
Porté par le MTE, le Label Bas Carbone vise à apporter un cadre transparent et fiable pour contrôler le marché du carbone volontaire et éviter un phénomène de spéculation ou de double comptage du carbone. Pour apporter un contenu au Label Bas Carbone, plusieurs groupes de travail ont été ouverts pour rédiger des méthodologies de comptage du carbone additionnel et de contrôle associé. La Chambre d'agriculture des Pays de la Loire et l'APCA ont déposé une méthodologie pour la haie permettant de calculer le carbone additionnel stocké par l'amélioration de la gestion ou la plantation. Validée par le MTE en 2020, la méthodologie y reconnaît le Label Haie comme système d'équivalence pour valoriser le carbone additionnel et propose une valorisation des co-bénéfices grâce à l'assurance d'une gestion durable dans le temps long et fort niveau de contrôlabilité associé.

LES OUTILS DE COMMUNICATION

Ci--contre:

Visites au pied des haies sur les territoires PSE





Ci-dessus et ci-contre: **Outils de communication du Label Haie : site internet et plaquette**



L'année 2020 a permis notamment de finaliser les outils de communication du Label Haie : charte graphique, plaquette, vidéo de présentation,... Le site internet du Label Haie (<https://labelhaie.fr>) a été dévoilé le 23 octobre 2020 à l'occasion du 3ème Comité de suivi national du Label Haie.

MISE EN PLACE D'UNE FORMATION NATIONALE À L'OUTIL PGDH

Durant l'année 2020, l'Afac-Agroforesteries a mis en place une formation à l'outil Plan de gestion durable des haies (PGDH) avec le centre de formation CFPPA Angers le Fresne. Cette formation, désormais portée par le CFPPA, est destinée aux techniciens de terrain pour leur permettre une bonne appropriation de l'outil. Les données récoltées doivent être fiables car le PGDH constitue une base sur laquelle vont reposer d'autres dispositifs comme le Label Haie ou le Label bas carbone. En 2020, la première formation a été donnée auprès de 12 techniciens. L'objectif est de pouvoir former et agréer 40 techniciens bocage d'ici fin 2021.

CRÉATION DE GUIDES TECHNIQUES ET DE RÉFÉRENTIELS DE FORMATION

Pour faciliter le déploiement du Label Haie à une large échelle et dans un temps court, il est nécessaire d'établir

des guides d'accompagnement à sa mise en place sur le terrain et plus largement dans un contexte territorial. Ces socles supports doivent répondre à un enjeu de reconstitution des connaissances en matière de gestion durable des haies, tant chez les agriculteurs que chez de nombreux techniciens bocage. L'année 2020 a permis d'élaborer différents guides qui seront finalisés en 2021.

RÉSULTATS D'UNE 1ÈRE ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DU LABEL HAIE SUR LES TROIS PREMIERS TERRITOIRES LABELLISÉS

À l'issue de l'année 2020, trois OCG (Organisation Collectives de Gestionnaires) ont été labellisées, avec 84 agriculteurs-gestionnaires labellisés, 854 km de haies gérées durablement et la production de 3 821 tonnes vertes de bois labellisés.

PARTENAIRES ENGAGÉS ET FINANCEMENTS

L'accompagnement des territoires au déploiement du Label Haie et à la définition d'un PSE Haie est soutenu par l'agence de l'eau Loire Bretagne, le MTE, l'ADEME, l'OFB et le MAA. Le soutien financier de la FPH permet à l'Afac-Agroforesteries d'apporter l'autofinancement nécessaire à l'équilibre du plan de financement.

Ainsi, ce projet constitue la phase 2

du déploiement du Label Haie. Il propose un nouveau plan de financement conséquent, de 304 211€ sur deux ans (2020-2021 et 2021-2022) pour l'animation nationale, réalisée par l'Afac-Agroforesteries. À ce jour, 165 358€ de subventions publiques ont été acquis pour l'année 2020-2021.

LES RÉSEAUX ET LES NOUVEAUX PARTENARIATS

La collectivité eau de bassin rennais a choisi d'intégrer le Label Haie dans sa stratégie globale d'action en faveur de la préservation de la quantité et de la qualité de l'eau potable de Rennes, en articulant la marque Terres de Sources et le Label Haie. Elle a créé

un marché public innovant de prestations de services (et non de fourniture) pour lequel seuls les agriculteurs situés en amont des captages, qui ont une influence sur la qualité d'eau, sont en mesure de répondre. Pour répondre au marché, l'agriculteur doit donc prouver qu'il a des pratiques agricoles vertueuses. S'agissant de la gestion des infrastructures agroécologiques haies, cela passe par le Label Haie.

La Fédération nationale des Parcs naturels régionaux a la volonté d'intégrer le Label Haie dans la marque « Valeur Parc » pour une meilleure prise en compte des infrastructures agroécologiques et de leurs fonctions écosystémiques.

La Fédération nationale de

l'agriculture biologique (FNAB) a proposé à l'Afac-Agroforesteries de participer à son projet « Bio – Biodiversité » pour bâtir de nouveaux outils et faire évoluer le cahier des charges AB pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les exploitations agricoles. Le Label Haie pourrait y être associé.

L'association Terre de Liens s'est rapprochée de l'Afac-Agroforesteries, car il est envisagé d'intégrer des exigences liées à la bonne gestion du patrimoine bocager des exploitations agricoles dans les baux environnementaux avec le Label Haie.

RÉVISION À LA HAUSSE DES OBJECTIFS POUR 2024

Par rapport aux objectifs fixés initialement, il apparaît que le déploiement du Label Haie progresse beaucoup plus vite que ce qui avait été imaginé dans un premier temps. En effet, les projections à 2024 vont être atteintes dès 2020-2021, en impliquant des régions qui n'étaient pas prévues initialement.

Ainsi, d'ici 2020-2021, les objectifs visés sont les suivants :

- mise en œuvre du Label Haie dans les 40 territoires PSE engagés dans le Groupe de Travail national PSE Haie et dans la mise en œuvre du Label Haie
- 3 000 agriculteurs engagés dans la restauration des haies avec cette nouvelle démarche
- ce qui représente 10 000 km de haies engagées dans le Label Haie d'ici 2022
- gagner en reconnaissance de la haie au sein des programmes et dispositifs nationaux (future PAC, Label Bas Carbone, Plan de développement de l'agroforesterie, Plan de relance, ...).



Fondation Charles Léopold Mayer
pour le Progrès de l'Homme





V.

Recherche, développement,
enseignement :

garantir l'avenir de l'arbre

RESP'HAIES : renforcer les connaissances sur les haies

Le projet de recherche et développement RESP'HAIES (RESilience et PERformances des exploitations agricoles liées aux HAIES) a pour objectif de renforcer les connaissances sur les haies. Il bénéficie du soutien du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et devrait durer quatre ans (2019-2022). L'Académie des Agroforesteries en est chef de file.

Le projet RESP'HAIES a pour objectifs de promouvoir l'implantation, la gestion et la valorisation multifonctionnelle des haies pour qu'elles contribuent à la résilience des exploitations agricoles et des territoires ruraux et à leurs performances économiques, environnementales et socio-territoriales. Les résultats du projet RESP'HAIES permettront de renforcer les connaissances sur la thématique des haies et de produire de nouveaux outils et référentiels qui seront mis à disposition des agriculteurs, des

conseillers et techniciens agroforestiers, des gestionnaires territoriaux qui mènent des actions en faveur des haies, et des enseignants-formateurs de l'enseignement agricole.

Le projet RESP'HAIES est structuré en quatre axes visant à :

- caractériser les haies en tant que ressources territoriales en élaborant un référentiel national de productivité et de cubage des haies et en étudiant les déterminants sociotechniques de l'évolution de la ressource (action 1) ;
- renforcer les connaissances sur les services écosystémiques des haies dans les systèmes de production (action 2) ;
- évaluer la contribution des haies aux performances technico-économiques des exploitations agricoles (action 3) ;
- élaborer des outils pour favoriser l'engagement des agriculteurs et des gestionnaires locaux dans une gestion durable des haies, de fournir des arguments techniques aux conseillers et aux formateurs pour aider les agriculteurs dans leurs décisions (action 4).

Resp'haies



Un consortium de onze organismes partenaires :

- en collaboration avec réseaux thématiques, Biodiversité, Énergie
- ****** en collaboration avec Mission haies Auvergne Rhône Alpes,
- Atelier agriculture Avesnois Thierache,
- Station de recherche pluridisciplinaire des Metz

<p>Afac-Agroforesteries</p> <p>baptiste.sanson@afac-agroforesteries.fr catherine.moret@afac-agroforesteries.fr</p> 	<p>Sciences citoyennes</p> <p>glen.millot@sciencescitoyennes.org cyril.fiorini@sciencescitoyennes.org</p> 	<p>CEZ - Bergerie nationale*</p> <p>christian.peltier@educagri.fr claire.durox@educagri.fr cedric.boussouf@educagri.fr (Isabelle.gaborieau@agrosupdijon.fr)</p> 	<p>EPLEFPA Terres & Paysages Sud Deux-Sèvres</p> <p>denis.boulenger@educagri.fr</p> 
<p>Chambre d'agriculture de Normandie – FABM</p> <p>ecleran@normandie.chambagri.fr</p> 	<p>Solagro</p> <p>frederic.coulon@solagro.fr philippe.pointereau@solagro.fr</p> 	<p>Agroof</p> <p>llaigre@agroof.net martin.chave@agroof.net legallie@agroof.net</p> 	<p>Bois Bocage Energie**</p> <p>bois-bocage-energie@orange.fr</p> 
<p>UMR CNRS 6554 laboratoire GEOPHEN LETG</p> <p>daniel.delahaye@unicaen.fr romain.reulier@unicaen.fr fanny.lepillou@unicaen.fr thibaut.oreux@unicaen.fr</p> 	<p>UMS CNRS 3486 - Maison de la Recherche en Sciences Humaines CERREV</p> <p>frederick.lemarchand@unicaen.fr mathieu.doutet@unicaen.fr</p> 	<p>INRAE**</p> <p>UMR SAS / UMR BAGAP</p> <p>valerie.viaud@inrae.fr stephanie.aviron@inrae.fr audrey.alismier@inrae.fr</p> 	

Projet soutenu par :

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Le projet bénéficie également du soutien de :



Fondation Bjorg Bonnetterre et Citoyens



LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Vous souhaitez en savoir plus sur l'avancement et les premiers résultats du projet Resp'haies ?

Retrouvez une présentation de chacune des actions du projet sur cette page, consacrée au premier comité national de suivi du projet : <https://afac-agroforesteries.fr/comite-national-de-suivi-projet-resphaies/>

Projet de recherche et développement BIOMASSE-CARBONE

Les haies bocagères sont une source de biomasse pour développer les ressources renouvelables des territoires agricoles. Leur préservation et leur maintien sont aussi une solution pour stocker davantage de carbone dans les parcelles. Cependant, les données disponibles aujourd'hui sont faibles et ne permettant pas de réaliser des scénarios fiables pour valoriser ces services.

Les partenaires de cette étude (INRAE, Solagro, IGN, Afac-Agroforesteries) s'associent dans le cadre d'un projet cofinancé par le CASDAR Resp'haies et l'ADEME pour engager un premier travail d'évaluation de la biomasse bocagère et du carbone dans les compartiments aériens et sols de 4 situations pédoclimatiques différentes. Au-delà de la production de premières données de références, l'objectif est de tester une méthode qui puisse être déployée sur l'ensemble des bocages en France à des échelles

finies pour aider les orientations des politiques publiques sur les haies et de préciser les conditions techniques et matérielles de ce déploiement. L'Afac-Agroforesteries est coordinatrice du projet.

CONTEXTE DU PROJET

Afin d'accompagner la transition énergétique en cohérence avec les scénarios envisagés sur le recours à la biomasse bocagère, il demeure indispensable de poursuivre le travail d'acquisition de connaissances, de suivi et d'analyses de la ressource disponible. En effet, la fabrication de bois déchiqueté pour les chaudières bois ne doit pas s'accompagner d'une destruction du bocage par excès de prélèvement, par mauvaise conduite des haies, ou par non maîtrise du marché.

Les études réalisées précédemment par l'IGN sur l'évaluation de la biomasse en Bretagne et en Normandie s'appuyaient sur des enquêtes auprès des opérateurs. Les retours d'enquête réalisés ont été peu nombreux et les résultats ont été jugés mal exploitables. Aujourd'hui il est difficile pour les acteurs locaux de donner des valeurs chiffrées des volumes récoltés et des fréquences de



Ci-dessous :
Réunion terrain : partage méthodologique de
cubage des haies avec les opérateurs

coupe dans les haies qu'ils rencontrent sur leur territoire. Par conséquent, le seul moyen d'estimer aujourd'hui des volumes récoltables dans les haies, est de se référer aux données de l'étude de Bouvier qui datent de presque 10 ans mais qui restent utilisées à ce jour par les professionnels. Pour évaluer de manière plus robuste la biomasse bocagère et les prélèvements possibles, il est nécessaire de disposer d'une base de données de mesures de terrain, s'appuyant sur un cubage des haies précis, par une méthodologie maîtrisée qui puisse être utilisable à grande

échelle d'extrapolation statistique, en association avec un dispositif exhaustif de description du linéaire bocager.

Outre leur contribution à la substitution d'énergie fossile, les haies sont aussi une source potentielle d'augmentation des puits de carbone dans l'espace agricole. Aussi, le chiffrage du potentiel que représente ce levier dans le cadre de l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, porté par la Stratégie Nationale Bas Carbone, est indispensable. Une méthodologie Label Bas Carbone sur les haies a été Réalisée

par la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire. Elle s'appuie sur les résultats du projet Carbocage des bocages de l'Ouest et sur l'état de connaissances bibliographiques. Cependant, sa construction butte sur le manque de références disponibles sur le stock de carbone des haies dans les différents compartiments, suivant les types de haies et les situations pédoclimatiques en France. Pour remédier à ce manque de connaissances, de nombreux abattements sont réalisés afin de ne pas risquer de surestimer le stockage additionnel de carbone des projets de haies accompagnés dans le cadre de cette méthode. Il est donc nécessaire de poursuivre les suivis pour préciser les données de références nécessaires aux modèles.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

L'objectif général de l'action est de concevoir, à terme, une méthode de calcul des stocks et des flux de biomasse et de carbone dans les compartiments aériens et sols des haies :

- applicable de manière cohérente aux échelles nationales, régionales et territoriales ;
- produisant des résultats par zones présentant des types de haies et d'accroissements

annuels identiques (pas de prédictions locales), permettant d'avoir des synthèses de données à des échelles régionales ;

- valorisant au maximum les informations disponibles (DSB, MNS, IFN, cartes pédologiques, cubage, chantiers, etc.) ;
- associant les structures institutionnelles et les professionnels des territoires ;
- permettant de simuler des scénarios d'évolution de gestion et de conditions de croissance en fonction des évolutions climatiques des haies.

À cette fin, le projet vise spécifiquement à répondre aux deux objectifs suivants :

- Produire des premiers éléments de référence chiffrés de biomasse et de stock de carbone dans les compartiments aériens et sols pour 5 grands types de haies caractéristiques, dans 4 situations de contextes pédoclimatiques différents en France : Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté ;
- Concevoir et tester une méthode de calcul des stocks et des flux de biomasse et de carbone dans les compartiments aériens et sols des haies sur des zones d'études expérimentales.

Ci-contre :

Carte de densité des haies selon le dispositif de suivi des bocages

Ce projet s'appuie sur des actions du CASDAR Resp'haie qui a comme objectif d'établir la base méthodologique, d'un outil fiable et partagé, pour mesurer la productivité et la production de biomasse des haies. Trois protocoles emboîtés ont été construits afin d'être comparés

dans les chantiers tests afin d'aboutir à une méthodologie la plus simplifiée possible et pouvant être reproduite par les opérateurs.

Le projet se déroule d'octobre 2020 à décembre 2021.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Mobilisation des opérateurs de terrain

Structures engagées à ce stade :

- Bois Bocage Énergie (Orne)
- Mission Haies - UFHARA (Allier)
- Atelier Agriculture Avesnois Thiérache - (Avesnois)
- Station de Recherche Pluridisciplinaire des Metz (Yonne)

Partage méthodologique avec les opérateurs

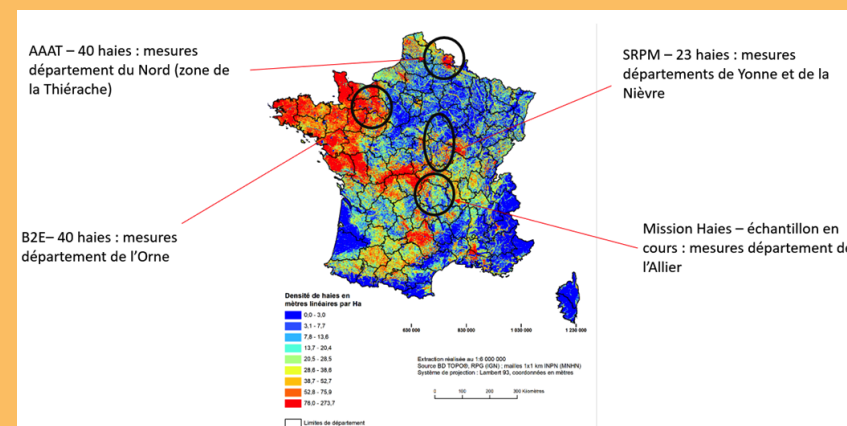
- Méthodes relevés biomasse
- Méthode relevés carbone avec INRAE

Construction de l'échantillonnage sur les territoires

- Contacts des agriculteurs et partenaires de chantiers de travaux
- Identification des haies pour les relevés

Relevé des données de terrain

- Mesures des haies de l'échantillonnage
- Suivi des données issues des chantiers de broyage



ENSEIGN'HAIES : un parcours d'apprentissage sur l'arbre et la haie pour l'enseignement agricole

Le projet Enseign'haies a pour objectif de mieux intégrer la thématique de l'arbre et la haie dans l'enseignement agricole en construisant un parcours d'apprentissage sur l'arbre et la haie qui reposera à la fois sur :

- une base de ressources techniques sur le thème de l'arbre et de la haie, et notamment sur la gestion durable des haies en relation avec les fonctionnalités attendues d'une haie dans une exploitation agricole ;
- des modules pédagogiques facilitant l'appropriation puis la transmission par les enseignants de ces savoirs sur la gestion durable de l'arbre et de la haie.

Le projet Enseign'Haies est soutenu par le Fonds Archimbaud pour l'Homme et la Forêt, qui est également engagé auprès de l'Afac-Agroforesteries à travers un

soutien apporté au Concours général agricole des Pratiques Agro-écologiques – Agroforesterie.

DÉROULÉ DU PROJET

Le projet a démarré en septembre 2020 et s'achèvera décembre 2021. Il est scindé en deux phases.

La phase 1 du projet vise à répondre à la question « quelles sont les connaissances techniques essentielles sur les haies ? ». Elle a pour objectif de rassembler les connaissances existantes et d'en produire de nouvelles, à travers un soutien apporté à l'élaboration par l'Afac-Agroforesteries d'un Guide de préconisation sur la gestion durable des haies.

La phase 2 du projet vise à concevoir et tester les modules pédagogiques en réponse à la question « parmi toutes les connaissances disponibles sur l'arbre et la haie, que faut-il enseigner selon les spécialités des élèves et comment faut-il l'enseigner ? ».

Elle s'attachera à produire et tester deux modules pédagogiques. Elle sera coordonnée par le CEZ-Bergerie

Nationale en collaboration avec les équipes pédagogiques de deux établissements d'enseignement agricole (Melle et Bressuire) et les associations Bocage Pays Branché et Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine.

Les modules pédagogiques d'Enseign'Haies ont été définis de la façon suivante :

- Un module court (6 à 8 heures) destiné aux lycéens de la filière Bac Professionnel CGEA (Conduite et gestion de l'entreprise agricole) et aux étudiants de BTS PA (Production animale) ;
- Un module moyen (10 à 15 heures) s'adressant plus spécifiquement aux lycéens de la filière Bac technologique STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant).

Ces modules seront testés et analysés afin de les améliorer si nécessaire et d'en tirer des préconisations ou points de vigilance quant à leur utilisation. Ils seront ensuite mis en forme afin d'être ré-appropriables par d'autres acteurs de l'enseignement agricole, voire autres que l'enseignement agricole (thème « Agroécologie » du bac général en SVT).



PARTENAIRES

Le projet Enseign'Haies est réalisé au sein d'une équipe interdisciplinaire rassemblant six structures partenaires :

- l'Afac-Agroforesteries, (pilote du projet)
- l'association Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine,
- l'association Bocage Pays Branché,
- l'établissement public local de formation professionnel agricole (EPLEFPA) Terres et Paysages Sud Deux-Sèvres,
- l'EPLEFPA de Bressuire (Campus des Sicaudières),
- l'établissement public national CEZ-Bergerie Nationale.

Le projet repose sur la collaboration entre des équipes pédagogiques de l'enseignement agricole et de structures de développement de l'agroforesterie. La conception des modules pédagogiques sera assurée par la collaboration entre ces différentes équipes, afin de

bénéficier de leurs regards réflexifs croisés et de leurs expériences en la matière. Cette conception consiste à étudier les savoirs au cœur des ressources techniques pour identifier des concepts clés qui seront au cœur des apprentissages. Une fois les modules conçus, ils seront testés auprès des élèves des établissements de Melle et de Bressuire dans le cadre d'une collaboration entre ces mêmes équipes puis analysés en termes d'apprentissages avant d'être formalisés pour une diffusion plus large.

L'apport de la structure locale de développement experte en agroforesterie occupe une place essentielle dans le projet ; son intervention aux côtés de l'équipe pédagogique permet à la fois d'apporter aux élèves un témoignage professionnel et de les faire participer à des travaux dirigés permettant une application de terrain des savoirs enseignés : sous forme d'une participation à un chantier de plantation, de déchiquetage, de la participation à un plan de gestion, à un inventaire biodiversité d'une haie, etc.

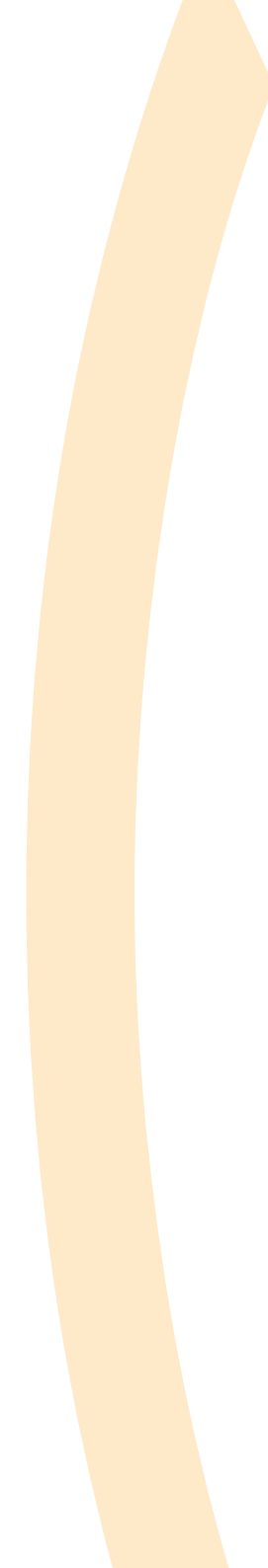
IMPACTS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Construit avec deux établissements de l'enseignement agricole du département des Deux-Sèvres, ce projet pilote porte une ambition plus large : son déploiement dès 2022 visera à équiper les établissements d'enseignement agricole de ressources opérationnelles (modules pédagogiques) qui puissent être duplicables et transférables tout en garantissant aux établissements une forte autonomie dans la mise en œuvre « sur-mesure » de ces ressources, pour les adapter au contexte propre à chaque établissement.



FONDS ARCHIMBAUD
pour l'Homme et la Forêt





VI.

Outils, rencontres :

accompagner, unifier et promouvoir le réseau



შედეგების შეფასების ფორმა

შედეგების კატეგორია	შედეგების აღწერა	შედეგების მნიშვნელობა
1
2
3

შედეგების შეფასების ფორმა

შედეგების აღწერა

შედეგების მნიშვნელობა

შედეგების აღწერა

შედეგების მნიშვნელობა

Plan de Gestion Durable des Haies : déploiement de l'outil PGDH et formation

Le Plan de gestion durable des haies (PGDH) est un outil pratique de gestion des haies destiné à l'agriculteur. Il lui apporte un état des lieux et de connaissance, de planification des travaux d'entretien et de valorisation des haies à l'échelle de son exploitation. Il propose des travaux de gestion et potentiellement d'amélioration des haies existantes garantissant la pérennité des éléments, voire le développement de ceux-ci. Ce diagnostic initial aide donc l'exploitant à mettre en place une planification de la gestion durable des haies de son exploitation.

Le PGDH est réalisé par le conseiller bocage-agroforestier pour accompagner l'agriculteur dans la réappropriation de ses haies et dans ses changements de pratiques.

Sa réalisation est un moment privilégié pour échanger avec l'agriculteur sur le terrain, au pied des haies. Il est le référentiel initial qui sera nécessaire pour de nombreuses démarches autour des haies, comme le Label Haie ou le Label Bas Carbone. Il apporte par ailleurs des informations sur la caractérisation des haies d'un territoire à partir de données fiables de terrain.

CADRE DU PROJET

Le Plan national de développement de l'agroforesterie a inscrit dans son action 4.3 l'élaboration, sous le pilotage de l'APCA et l'Afac-agroforesteries, d'un cadre type unique au niveau national pour la réalisation des plans de gestion durables des haies.

Un contexte d'évolution favorable

La création d'un Plan de Gestion durable des Haies national et unique s'est appuyée sur des ressources existantes développées au sein du réseau :

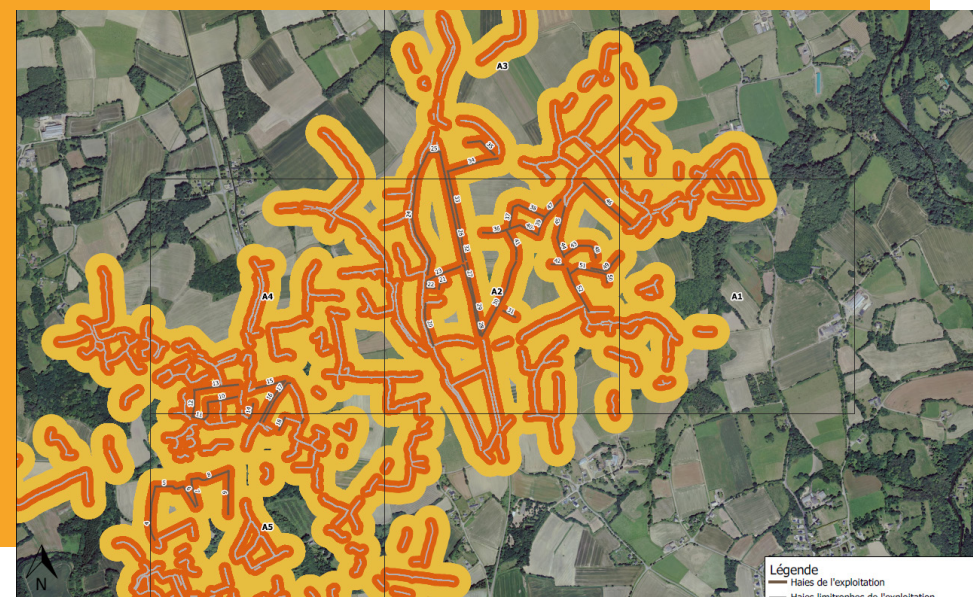
- les expériences pratiques de plus de 40 structures locales réalisant des plans de gestion des haies reposant sur des trames développées de façons

hétérogènes différents et avec un diagnostic plus ou moins complet ;

- des méthodes de diagnostic des haies sur thématiques précises capables de calculer du potentiel de biodiversité, de carbone additionnel, de bois d'oeuvre, de biomasse à prélever. Développées dans le cadre de projets de recherches et développement, ces méthodes peuvent être intégrées dans le PGDH pour gagner en

connaissance et en expertise ;

- deux outils numériques ont été développés par Lannion-Trégor Communauté et la Chambre d'agriculture de la Sarthe (ils vous ont été présentés en avril 2018) qui permettent de faciliter la saisie sur le terrain et le reporting au bureau pour gagner un temps considérable.



LES MULTIPLES INTÉRÊTS D'UN PGDH NATIONAL COMMUN

Un outil déployable sur le territoire national pour :

- Être capable de répondre à la demande d'agriculteurs de bénéficier d'un outil de gestion de leurs haies simple et pratique ;
- Doter tous les experts de la haie d'un outil opérationnel, qui soit rapide de mise en oeuvre ;
- Augmenter le niveau d'expertise pour tout le réseau en prenant en compte tous les états d'avancement de la connaissance sur le sujet (niveau de qualité commun) ;
- Optimiser le temps de saisie et de calcul grâce à un développement numérique pour dégager un temps de discussion privilégié avec l'agriculteur ;
- Intégrant la multifonctionnalité des haies (pas de PGDH thématiques mais effectuant un diagnostic du prisme des fonctions de la haie).

Un outil commun reconnu nationalement pour :

- Intégrer les politiques publiques nationales ;
- Augmenter la connaissance sur les haies en France grâce à la constitution d'une base

de données nationale riche en données terrain sur l'état des haies (mesurable que par l'expertise terrain) permettant de faire des synthèses des données aux échelles souhaitées (valorisables dans le cadre de définition ou d'évaluation de politiques publiques) ;

- Créer des formations pour les techniciens-conseillers agroforesteries-bocage mais aussi pour les enseignants en lycées agricoles et les futurs agriculteurs. Le PGDH peut constituer un support d'enseignement pour intégrer les programmes d'enseignement agricole ;
- Bénéficier de moyens financiers régionaux et nationaux ;
- Fournir un état des lieux initial indispensable pour des labels (Label Haie, label Bas Carbone) ou autres dispositifs nationaux.

Un outil qui repose sur :

- Un contenu et une méthodologie communs obligatoires pour tous ceux qui réalisent un PGDH ;
- Un format de restitution du PGDH remis à l'agriculteur homogène dans les points traités ;
- Une nomenclature unique des éléments à relever sur le terrain ;
- Une base de données nationale comprenant les mêmes indicateurs relevés et calculés.

Ces fondements communs ont permis de développer des outils numériques et de reportage par l'Afac-Agroforesteries et l'APCA et la mise en place un dispositif

d'agrément et de formation commun (action développée en 2020-2021).

CONSTRUCTION DE L'OUTIL

Le développement du PGDH a été lancé le 17 avril 2018, lorsque l'Afac-Agroforesteries et l'APCA ont réuni pour la première fois un comité technique national composé de conseillers bocage et agroforesterie de chaque région de France. Cette dynamique collective a permis d'appuyer la création d'un Plan de Gestion durable des Haies (PGDH) national et unique sur les expériences déjà existantes au sein du réseau.

L'Afac-Agroforesteries et l'APCA ont travaillé à la définition d'un système de base de données du PGDH commun. Il permet à la fois d'avoir deux bases de données indépendantes (une pour l'outil Afac-Agroforesteries et une pour l'outil APCA) tout en assurant une mutualisation des données sur une seule base consolidée.

Un cadre type pour le PGDH a été développé, qui comprend :

- Un contenu socle harmonisé à l'échelle nationale intégrant de nouvelles connaissances techniques (gestion et biodiversité avec le calcul de l'indice de biodiversité potentielle, , eau, bois d'œuvre, ...). Ce cadre type décrit la méthode de rédaction et les attendus pour réaliser un PGDH de qualité ;
- Un outil développé sous format informatique et nomade sur tablette

(logiciel libre) permettant une saisie facile et rapide sur le terrain (gain de temps de 25% et possibilité de relever plus de critères) ;

- Un traitement des données pré-configuré pour calcul des indicateurs automatisés ;
- Un format de restitution pour l'agriculteur calibré et optimum (rapport pré-rédigé et système reporting automatique).

Additionnellement, un guide de préconisations pour le diagnostic et la gestion des haies a été rédigé afin d'accompagner les opérateurs dans l'élaboration de leur plan de gestion.

En parallèle du travail de création de ce cadre type commun, l'Afac-Agroforesteries a travaillé en étroite collaboration avec Lannion-Trégor Communauté pour adapter leur logiciel PGDH au nouveau cadre national, et la Fédération de Chasse des Côtes d'Armor pour construire la base de données associée - actuellement hébergée sur un serveur commandité par l'Afac-Agroforesteries - et assurer le déploiement de l'outil. Des tutoriels pour l'installation et l'utilisation technique du logiciel ont également été créés. Ils permettent de guider pas à pas les nouveaux utilisateurs sans nécessiter des connaissances informatiques poussées.

FORMATION ET AGRÉMENT PGDH

Une première présentation de l'outil avait eu lieu en novembre 2019, et depuis l'Afac-Agroforesteries s'est associée avec le CFPPA d'Angers pour proposer une formation au PGDH. C'est ainsi qu'a pu avoir lieu la première session de formation PGDH du 30 septembre au 2 octobre 2020 (16 participants), talonnée par une seconde session du 25 au 27 novembre 2020 (11 participants) (cf. liste des stagiaires dans le tableau ci-contre).

Une formation en deux modules

Lors du premier module, les stagiaires sont accueillis au CFPPA d'Angers durant trois jours. La formation se compose :

- D'une présentation théorique du PGDH et de ses indicateurs ;
- D'une présentation technique de l'outil numérique
- De deux phases terrains pour mettre en pratique la réalisation d'un PGDH sur différents types de haies,
- D'une journée d'évaluation sur des nouvelles haies, afin de s'assurer que les techniciens sont prêts à réaliser des PGDH de qualité en autonomie.

Ce module présentiel est notamment l'occasion pour les techniciens venant de tous horizons d'échanger

leur vision et de s'accorder, avec l'appui des formateurs, sur la manière de diagnostiquer les haies et de préconiser leur gestion.

Le second module consiste à évaluer un PGDH réalisé par le technicien durant les six mois qui suivent le premier module. Les évaluateurs s'attachent à vérifier que les préconisations de gestions sont cohérentes, et que le technicien est capable de s'approprier l'outil et d'approfondir les conseils de gestion.

L'évaluation peut donner lieu à des « reprises » des rapports réalisés avant de délivrer l'agrément.

L'agrément PGDH

Une fois le technicien agréé, la structure qui l'emploie doit s'acquitter d'une participation permettant d'assurer à prix coutant la maintenance de l'outil afin de pouvoir réaliser les PGDH.

L'utilisation de l'outil grâce à ces premières sessions a fait émerger quelques erreurs et bugs qui ont été corrigés. Il est normal lors de la première phase de déploiement d'un tel outil informatique que des erreurs liées aux différents cas d'utilisation fassent surface petit à petit ; plusieurs mises à jour sont généralement nécessaires pour avoir une version stable sans erreurs et apporter des améliorations pour l'utilisation de l'outil. L'outil est maintenant opérationnel et les premiers PGDH sous ce format sont réalisés depuis le début de l'année 2021.

LES STAGIAIRES PGDH 2020

Formation 30 septembre – 1,2 octobre 2020

STRUCTURE	STAGIAIRES
Guingamp Paimpol Agglomération	Alexandre CELLIER
Fédération des chasseurs 22	David Rolland
Atelier avesnois Thierrache	Françoise Gion
SCIC Boic Bocage Energie	Laurent Nevoux
Bocagenèse	Lucie Le Breton
Mission bocage	Margaux Boisramé
Mayenne Bois Energie	Marie Lengline
	Olivier Le Page
Bocage Pays Branché	Mathilde Bénétreau
CBB 35	Maxime Angot
Fédération des chasseurs du Jura	Patrick Longchamp
SRPM	Romuald Bardot
Lannion Trégor Communauté	Ronan Tassel
Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine	Samuel Fichet
Arbres et Paysages d'Aveyron	Sophie Hugonnet
Lannion Trégor Communauté	Stéphane Le Maire

Formation 25-27 novembre 2020

STRUCTURE	STAGIAIRES
Bocage Pays Branché	Alice Gonnord
Dinan agglomération	Guillaume Masse
EIRL «de la haie à la forêt»	Cyrille BARBE
Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine	Alexandre Brochet
Guingamp Paimpol Agglomération	Simon Mevel
Mayenne Bois Énergie	Amélie DEROUAULT
	Karine AMELOT
Sylvaloir	Olivier Chereau
EDEN 49	Adrien Rousseau
Sylvagraire	Samuel LEGRAIS
CBB35	Pierrick Cordouen

PERSPECTIVES POUR LA SUITE

La géo'haie

Les données PGDH sont actuellement hébergées sur un serveur interne à l'Afac-Agroforesteries, et les possibilités de mutualisation de ces données sont à l'étude dans le projet « Géo'haie » en partenariat avec l'IGN.

Jusqu'à présent, les cartes agroforestières disponibles à l'échelle nationale sont celles du Dispositif National de Suivi des Bocage, mais elles présentent des imperfections et des imprécisions. Certaines régions développent leur propre cartographie, plus précise et à jour, comme la Bretagne avec la couche Breizh Bocage, mais la mise en commun des données au niveau national n'est pas encore établie. Le principal objectif du projet « Géo'haie » est donc de mettre en œuvre une base de données de la haie standardisée et nationale qui puisse être alimentée par le biais de différents outils de la haie, tel que le PGDH et l'application Label Haie. Cette base de données pourra être actualisée simultanément par les professionnels de la haie qui auront donc accès à des informations constamment mises à jour. Après validation par l'IGN, une partie de ces données sera intégrée à leur

base de données topographiques (BD Topo) et rendue accessible au public via le Géoportail.

En somme, la Géo'haie permettra : aux structures locales réalisant des PGDH de stocker les données issues de ces PGDH (en flux continu) ;

- aux agriculteurs d'enregistrer leurs pratiques tous les ans pour tenir l'état des lieux toujours à jour (actualisation du PGDH) via l'application Label Haie ;
- aux acteurs travaillant sur la haie et le bocage (état, régions, collectivités, agences (ADEME, agences de l'eau), réseaux, ...) de visualiser des diagnostics et bilans sur l'état qualitatif du bocage de leur territoire en vue notamment d'un suivi et d'une évaluation de leur stratégie bocage ;
- le développement d'autres outils métier complémentaires autour de la haie.

L'outil plantation

L'infrastructure de la Géo'haie sera conçue de manière à favoriser le développement d'un écosystème d'outils métier autour de la haie qui pourront ainsi communiquer autour de cette base de données. Dans cette optique, l'Afac-Agroforesterie a pour projet de développer en 2021 un outil destiné à renseigner les plantations de haies existantes ou pour la création de nouvelles haies, et venir ainsi compléter la future base de données Géo'haie en complément du PGDH et de l'application Label Haie.

Cet outil a deux buts principaux, celui de permettre la saisie de données homogènes à l'échelle nationale – et ainsi la possibilité d'extraire des bilans et diagnostics à différentes échelles, tout en offrant un outil de gestion de projet à l'échelle locale pour les techniciens planteurs. Cet outil sera utilisable aussi bien pour faire suite à un PGDH ou pour tout projet de plantation indépendamment.

Le développement de cet outil s'appuiera d'une part sur les besoins de planteurs des différentes régions afin d'intégrer leurs besoins pour la gestion de projet, et d'autre part sur les besoins des principaux financeurs afin de permettre l'extraction des données de plantation pour répondre aux exigences des demandes de subvention.

Recrutement d'une géomaticienne/gestionnaire de base de données

Afin d'assurer la maintenance de l'outil PGDH et sa base de données et de participer au développement d'outils numériques autour de la haie, l'Afac-Agroforesteries a recruté en janvier 2021 une géomaticienne/gestionnaire de base de données. Lauranne Pille, missionnée à plein temps, peut ainsi assurer la suite du déploiement de l'outil PGDH, assister les opérateurs dans l'installation et la prise en main de l'outil le cas échéant, et développer en parallèle le futur outil plantation.

N° plan de gestion : [REDACTED]
Date de réalisation : 18/02/2021
Réalisé par :
- Nom de la structure :
Guingamp Paimpol Agglomération
- Nom et Prénom du technicien conseiller : [REDACTED]

Plan de gestion durable des haies

Etat des lieux, diagnostic et programme gestion, de coupes et travaux d'amélioration des haies de l'exploitation agricole

Monsieur DUPONT
Rue du Port 22050 Dumal
0266121212
0612121212

Linéaire de haies : 7,848,00 m

1.4 Essences composant les haies

(%) Principales essences présentes (de +10%)

Essence	Abondance (%)
Noisetier	30
Chêne pédonculé	21
Saule fruticosus	20

■ Essences

Près les 40 essences relevées, le noisetier est dominant en abondance et est présent dans plus de 25% des haies de l'exploitation. Les deux essences prédominantes sur l'exploitation agricole sont le Noisetier présent en abondance dans 30,00 % des haies et le Chêne pédonculé présent en abondance dans 20,83 % des haies.

La présence du Chêne pédonculé en essence dominante et en bonne santé, résulte d'un sol profond, bien alimenté en eau toute l'année et d'une bonne richesse minérale. Il est cultivé par ses sols humides et apprécie les sols argileux. Le Noisetier, le Chêne pédonculé ainsi que le Saule fruticosus apprécient les terrains riches et frais. Avoir comme essences dominantes le Noisetier et le Saule est encourageant dans la volonté de produire du bois énergie sur du long terme. Ce sont des essences qui ont la capacité de se régénérer rapidement et de donner une grande quantité de bois quand ils sont récoltés au bon moment.

1.5 Continuité du couvert des haies

(%) Recouvrement par les ligneux

Type de couvert	Recouvrement (%)
Nu	11
Epars (< 1/3)	7
Continu (de 2/3 à 3/3)	78

■ Nu ■ Epars (< 1/3) ■ Continu (de 2/3 à 3/3)

La majorité du linéaire de haies de l'exploitation agricole présentent un recouvrement par les ligneux Continus (de 2/3 à 3/3) (78 %). Et seulement 11 % du linéaire de haies présente un recouvrement Epars (< 1/3).

Un quart des linéaires présentent un recouvrement discontinu et/ou épars. Pour chacun de ces linéaires, il est proposé un regainage pour les zones dépourvues de struts herbacées et de conifères. Sur des linéaires avec une très faible densité d'arbres, qui ils soient ou non pourvus d'une strate herbacée et de conifères, une plantation de regards sera préconisée. Cela permettra d'obtenir une base fonctionnelle plus rapidement. Ajouter des plants en paillis en vue de laisser la régénération naturelle et spontanée venir.

Au niveau de l'entretien de ces linéaires, pour au vu de la régénération naturelle, il faut accepter d'avoir des semis-ligneux sur les talus. Ils protégeront la régénération des végétaux comme le charbon et permettront également un apport de matière minérale et organique nécessaire au bon développement dans le jeune âge des plants.

Concours Général Agricole Agroforesterie : une première promotion de lauréats récompensés au Salon de l'Agriculture

Le **Concours Général Agricole** récompense les producteurs et soutient les filières agricoles françaises depuis 150 ans. En 2020, le savoir-faire agroforestier accède à cette reconnaissance prestigieuse en constituant, aux côtés de la catégorie «Prairies et Parcours», une nouvelle catégorie du **Concours des Pratiques Agro-écologiques**. L'arbre est désormais reconnu comme une composante à part entière de la performance agricole, et l'agroforesterie – sous toutes ses formes – comme un critère d'excellence des agriculteurs, quel que soit le système de production considéré.

Une soixantaine d'agriculteurs ont participé à ce nouveau concours en 2019-2020, sur une dizaine de territoires. Douze lauréats régionaux sont sortis de la phase de sélection locale, en lice pour

la catégorie nationale Agroforesterie :

- 6 lauréats régionaux pour la catégorie « Implantation »
- 6 lauréats régionaux pour la catégorie « Gestion »

Les dossiers de ces douze finalistes ont été étudiés le 30 janvier 2020 par un jury national composé de cinq experts de la place de l'arbre en agriculture, pour distinguer trois lauréats nationaux dans chacune de ces deux catégories.

Les lauréats nationaux 2020 du Concours des Pratiques Agro-écologiques du Concours Général Agricole sections « Agroforesterie » et « Prairies & Parcours » ont été dévoilés et récompensés le 28 février lors du Salon International de l'Agriculture, à Paris, en présence du grand public et de la Secrétaire d'État auprès du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, Emmanuelle Wargon.

L'édition 2021 est lancée à la suite, dès le printemps 2020, avec l'inscription des territoires organisateurs au cours de l'été puis le passage des jurys locaux pendant l'automne, avant la phase nationale prévue en début d'année suivante.

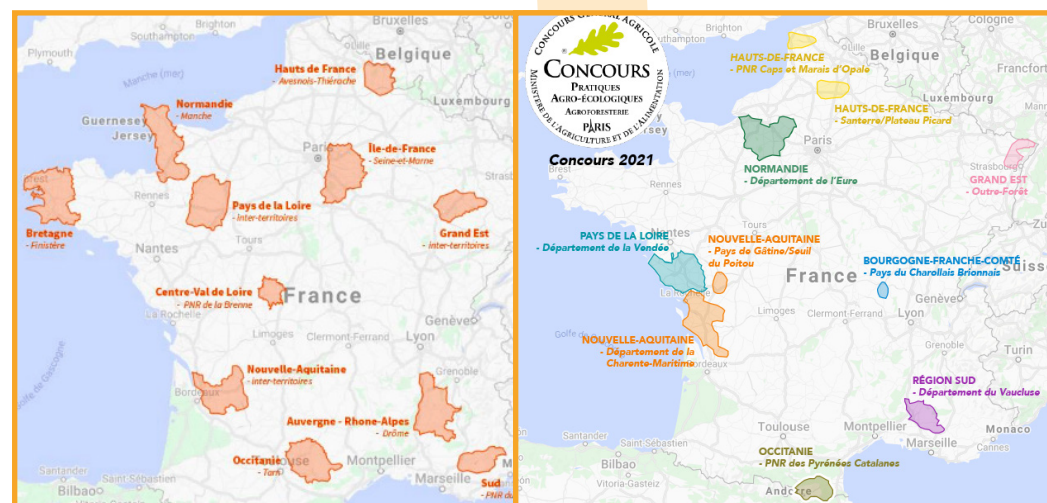
“ *Encourager des modes de production soutenables et économiquement performants, réconcilier une production saine et de qualité, en répondant aux attentes légitimes de la société pour une alimentation porteuse de valeurs et respectueuse de l'environnement, tel est le « contrat social » que relèvent, pour cette édition des 150 ans, les 392 éleveurs et agriculteurs candidats, engagés dans ce Concours des Pratiques Agro-écologiques du Concours Général Agricole.* ”

Benoit Tarche,

Commissaire Général du Concours Général Agricole
Discours au Salon International de l'Agriculture

Ci-dessous :

Cartes des territoires organisateurs du concours pour l'édition 2020 (à gauche) et l'édition 2021 (à droite)



PALMARÈS NATIONAL - CONCOURS 2020

CATÉGORIE IMPLANTATION

Meilleure parcelle (ou ensemble de parcelles) d'agroforesterie âgée entre 5 et 10 ans et ayant été mise en place par l'agriculteur candidat.



1^{er} Prix - La Fabrique Végétale - Rémi Seingier (Île-de-France)

L'exploitation lauréate de l'édition 2020 s'est démarquée par un système agroforestier particulièrement bien intégré, réfléchi et pointu. Avec une grande force d'innovation et de réflexion, la Fabrique Végétale a mis en oeuvre une très bonne interaction avec le territoire.



2^{ème} Prix - GAEC de la Ferme d'En Goût - Jean-Luc Hervé (Occitanie)



3^{ème} Prix - Yann Sauvaire (PACA)



CATÉGORIE GESTION

Meilleure parcelle (ou ensemble de parcelles) d'agroforesterie âgée de plus de 10 ans.



1^{er} Prix - GAEC Des Chênes - Loïc Gourvil (Bretagne)

Le GAEC des chênes a remporté le 1er prix à l'unanimité. Le potentiel de valorisation du bois et la gestion aboutie ont été le plus fortement appréciés. La démarche de gestion des haies est très développée notamment sur le volet biodiversité.



2^{ème} Prix - Exploitation agricole du lycée nature Coutances - Bruno Mondin (Normandie)



3^{ème} Prix - Ferme du Grand Laval - Sébastien Blache (Auvergne-Rhône-Alpes)



VALORISER ET ENCOURAGER

Aujourd'hui, l'arbre est plus ou moins visible sur les exploitations agricoles françaises, selon le contexte paysager de chaque région. Néanmoins, il est globalement encore trop souvent perçu par les agriculteurs comme une contrainte, associé à une perte d'espace et donc de rentabilité. Le manque d'appropriation technique de l'arbre par les agriculteurs empêche ces derniers d'en exprimer tout le potentiel. L'arbre est présent sur les territoires mais trop rarement pris en compte et valorisé par les agriculteurs français. En parallèle, il est de plus en plus important pour les territoires de marquer leur engagement pour les transitions écologiques, économiques et agricoles.

Au regard de ces enjeux, la catégorie Agroforesterie du Concours des Pratiques Agro-écologiques est un excellent outil de reconnaissance du savoir-faire des agriculteurs, d'encouragement à l'amélioration de l'équilibre agro-écologique et économique des exploitations agricoles, et de valorisation des territoires. L'engouement pour les valeurs portées par le concours s'est notamment traduit, en 2020, par une centaine de retombées presse locales et nationales. w

AGROFORESTERIE. DEUX AGRICULTEURS DU PAS-DE-CALAIS AU CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE

Deux agriculteurs du Pas-de-Calais participent au concours général agricole : Didier Findinier, en implantation, et Nicolas Leduc, en gestion. Les résultats seront connus dans le courant du mois de mai.

Planter des arbres sur son exploitation pour en améliorer le fonctionnement. Cette pratique, appelée agroforesterie, fait de plus en plus d'adeptes dans le monde agricole. Depuis deux ans, l'agroforesterie est même une catégorie à part entière du concours général agricole. Compétition pour laquelle Nicolas Leduc, éleveur bovin à Brunembert (62), et Didier Findinier, céréalier à Campagne-lès-Boullonnais (62), ont décroché leur billet en remportant le concours local d'agroforesterie organisé par le parc naturel régional des caps et marais d'Opale, qui accompagne depuis plusieurs années les agriculteurs dans cette pratique et tisse une toile entre les exploitations qui se lancent dans cette aventure. Un réseau « très utile pour les pionniers comme nous », confirme Didier Findinier. On se rend compte que nous ne sommes pas seuls, nous pouvons échanger des techniques et se conseiller mutuellement.

Cet agriculteur du Boulonnais a planté des haies tout autour de ses parcelles de blé et implanté des arbres au beau milieu de ses champs. « Ce n'est pas le plus pratique pour la moisson, concède-t-il. Il faut planter droit ! Mais les haies protègent du vent et les arbres vont enrichir le sol en profondeur en lui apportant des nutriments. »

Chez Nicolas Leduc, on retrouve une configuration similaire : des haies en bordure de pâture et des arbres qui parsèment les terrains. « Nous sommes très exposés au vent ici, explique l'éleveur bovin. Les haies permettent de le capter. Les arbres, plantés par mon père il y a longtemps, offrent une abri contre la pluie en hiver et de l'ombre en été. » Certaines plantations peuvent également être valorisées, comme le confirme Philippe Leduc, président du parc naturel régional. « Pour les haies, nous avons soutenu la création d'une association locale : Boullonn'haies durables », qui transforme la taille des haies en plaquettes de chauffage. De quoi apporter une nouvelle source de revenus aux agriculteurs. « Quand on plante, confirme Didier Findinier, on sait que l'on n'en verra pas les effets immédiatement. Je ne suis pas dans une démarche mercantile et je vois l'arbre comme un capital alternatif. C'est un investissement pour l'avenir. »

Dans un avenir plus proche, ces deux lauréats locaux sont donc sélectionnés au concours général agricole sur les pratiques agro-écologiques « Agro-foresterie », chacun dans sa catégorie. Les résultats seront connus dans le courant du mois de mai. On croise les arbres ! o.c.a.



Didier Findinier et Nicolas Leduc ont remporté le concours d'agroforesterie organisé par le parc naturel régional des caps et marais d'Opale. © MRCO

L'agroforesterie locale au Concours général agricole

Une ferme de Walbourg 1er prix d'excellence

En finale du Concours Général Agricole

CGA agroforesterie

La course de haies

Sans surprise, le gagnant du concours général agricole (CGA) agroforesterie 2021 pour le Grand Est est Ernest Hoeffel, sélectionneur de bovins charolais à Walbourg, à la région à Paris, cet hiver, au national. Quatre Bas-Rhinois étaient en lice.



Des arbres et des pratiques indissociables

CGA agroforesterie 2021

Ernest Hoeffel de Walbourg représente

Sans surprise, le gagnant du concours général agricole (CGA) agroforesterie 2021 pour le Grand Est est Ernest Hoeffel, sélectionneur de bovins charolais à Walbourg. Il représentera la région à Paris, cet hiver, au national. Quatre Bas-Rhinois étaient en lice.

Lors de cette deuxième édition du CGA des pratiques agro-écologiques – catégorie agroforesterie – le Bas-Rhin a été choisi pour porter les couleurs du Grand Est à Paris et, plus précisément, Ernest Hoeffel, qui se consacre depuis trois ans, à mettre l'arbre au cœur de son exploitation et de ses pratiques agricoles. À Walbourg, en lisière de forêt de Haguenau, il profite de son implantation. S'il entretient les anciennes essences présentes sur ses 180 ha de SAU depuis des siècles pour certaines, il les bouture aussi pour reboiser ses haies et en planter de nouvelles, ou laisse faire les oiseaux ! La clé de sa victoire : l'arbre est indissociable de la vie de l'exploitant.



Valoriser les pratiques agroforesterie

Un Vauclusien en lice

Trois recon...

L'AGROFORESTERIE, LEVIER POUR LA TRANSITION AGRICOLE

sur les prairies et cultures, destinées à alimenter le troupeau. La boucle est bouclée. Point de bois d'œuvre à vendre ! Les arbres sont totalement intégrés au système.

Ernest et Corinne racontent le cercle vertueux dans lequel s'épanouit l'élevage de charolais. « Planter un arbre, ce n'est pas pour soi, c'est pour la planète, l'humain, le bien-être animal. On espère faire des émules », enthousiasme Corinne Bloch. Le

Nombreux sont les bénévoles à avoir participé à la gestion des haies. En janvier 2021, le jury national devait visiter l'exploitation et rendre

La lisière des charolais d'Ernest est composée de paille et de plaquettes de bois depuis l'hiver 2018. Les vaches sont plus propres grâce à ce mélange, dit l'éleveur. L'air ambiant est assaini, asséché et le compost issu de cette lisière est un bon amendement, selon lui. © Anne Pélissier



Agroforesterie mise à l'honneur sur Bas Léon

Agroforesterie. Leur travail récompensé d'une médaille de bronze

Le jeune couple a été primé au concours général agricole pour la plantation de haies. Installés depuis 2015 sur la Ferme de la Loutellerie, Laetitia et Edouard Grisel viennent d'être récompensés par une médaille de bronze au concours général agricole agroforesterie.

Pour Edouard et Laetitia Gri-sel, « cette médaille est le fruit d'un travail acharné de notre plantation de haies. Depuis cinq ans, nous avons planté 2 500 arbres, cela récompense tous nos efforts. Nous avons commencé par restaurer deux kilomètres de haies, puis en avons créé deux et il nous en reste autant à créer ».

Le retour de la biodiversité. Pour ce projet, Laetitia et Edouard Grisel sont soutenus par la Chambre d'agriculture mais aussi par la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie qui leur a donné des plants. « Notre projet a pour but de travailler sur une terre plus féconde. Nous avons créé de nouvelles zones humides et depuis nous avons le plaisir de revoir certains insectes ou oiseaux. Une biodiversité s'est installée et avec elle, le retour de

petites grenouilles ».

La Ferme de la Loutellerie s'étend sur 17 hectares de terrain. Labellisé bio, les deux jeunes propriétaires élèvent des moutons et des vaches. Cela leur permet une petite production en vue de la vente saisonnière d'agneau, de bœuf mais aussi de mœrguez. Les réservations se font le plus souvent par le bouche-à-oreille mais aussi par les réseaux sociaux.

Élevage et bioconstruction. La Ferme de la Loutellerie, c'est aussi un cabinet d'architecte spécialisé en patrimoine et en écoconstruction. Edouard Grisel a repris des études pour être architecte du patrimoine, ce qui lui permet de travailler sur des bâtiments classés. Au sein de cette ferme, la famille Grisel organise des chantiers participatifs. « Cela permet notamment aux étudiants de venir se ressourcer. Notre ferme est un lieu ouvert sur le monde, un lieu de partage. Les étudiants vivent sous le même toit que nous, partagent nos repas en échange de quelques travaux. Des enfants, des adultes, des professionnels.

soin des autres mais aussi de la nature. C'est ce que nous nous efforçons de faire chaque jour ».

La Ferme de la Loutellerie, la Loutellerie, 50150 Perriers-en-Beauficel. Tel : 06 27 81 20 79.



Edouard et Laetitia Grisel ont obtenu une médaille de bronze au concours général agricole en agroforesterie.

La ferme des pâtures à Orvaux (27) sélectionnée pour le CGA agroforesterie.

Les premiers prix au CGA : « la connaissance de notre travail »

L'agriculteur plante aussi des arbres

PARTENAIRES ORGANISATEURS

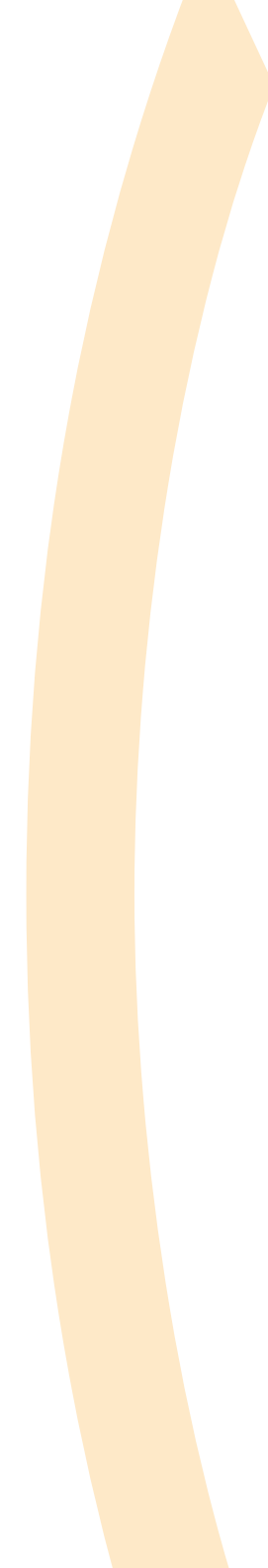


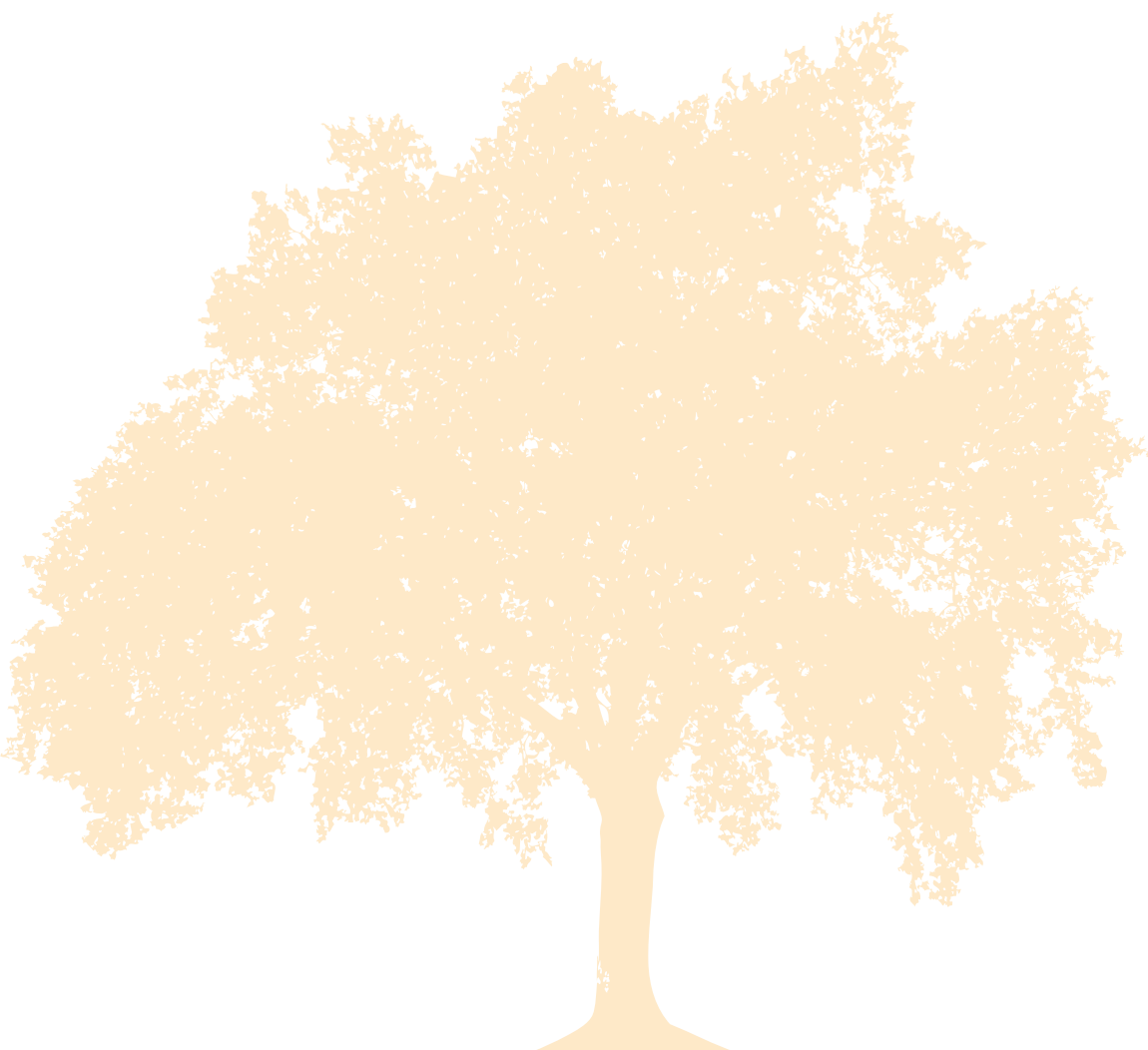
Initié en 2018 dans le cadre du projet REUNIR-AF, et porté par une équipe de coordination nationale composée de l'Afac-Agroforesteries, du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et de Chambres d'agriculture France (APCA), le Concours national des pratiques d'agroforesterie a été construit sur un fonctionnement inspiré du Concours Prairies & Parcours.

ILS SOUTIENNENT LE CONCOURS



FONDS ARCHIMBAUD pour l'Homme et la Forêt







**Association française arbres
champêtres et agroforesteries**

38 rue Saint Sabin, 75 011 Paris

contact@afac-agroforesteries.fr

www.afac-agroforesteries.fr

SIRET : 508 047 396 00033